

Évaluation d'une école doctorale

Vague E : campagne d'évaluation 2013-2014

Les écoles doctorales (ED) s'inscrivent dans l'offre de formation de niveau bac + 8 dans une grande discipline (ou une partie importante de celle-ci) ou dans un champ pluridisciplinaire. Elles s'appuient sur des points forts en recherche et s'ouvrent au niveau national voire international.

Les ED ont pour mission d'assurer aux étudiants une formation par la recherche débouchant sur une insertion professionnelle de niveau doctorat, en secteur académique ou en secteur privé. Elles se positionnent d'abord dans la politique de l'établissement ou des établissements concernés, par exemple au sein d'un collège doctoral. Le « document de politique en matière de formation » (déposé une seule fois au niveau « Etablissement ») accompagne l'ensemble des dossiers et comporte une rubrique spécifique pour la formation doctorale.

Les évaluations des ED sont réalisées sur site par des comités d'experts composés de quatre à six membres dont un expert « jeune docteur ». Chaque ED fait l'objet d'un rapport circonstancié prenant en compte le fonctionnement, l'adossement scientifique, l'encadrement, la formation, le suivi et l'insertion. L'AERES évalue les demandes d'accréditation en s'appuyant sur un dossier « bilan » et un dossier « projet ».

Autoévaluation au niveau des établissements

L'évaluation d'une école doctorale par l'AERES intervient nécessairement après son autoévaluation par les établissements concernés. Cette autoévaluation a pour finalité d'inscrire chaque ED dans la stratégie de ces établissements et dans leurs objectifs affichés. Elle permet également à chaque ED de participer à une offre globale lisible et cohérente, et de tirer parti des dispositifs support mis à sa disposition. Dans le respect de l'autonomie, les modalités de cette autoévaluation relèvent des établissements concernés et du système d'assurance qualité mis en place dans le cadre de la revue périodique des formations.

Pour chaque ED, les résultats de l'autoévaluation sont demandés en première partie du dossier. Il s'agit du diagnostic (forces et faiblesses) établi par les instances de direction des établissements concernés. La seconde partie porte sur la présentation des résultats. Ce dossier, idéalement, est structuré selon les trois grands critères d'évaluation exposés ci-dessous.

Évaluation d'une école doctorale

Fonctionnement et adossement scientifique

Toute école doctorale s'appuie sur un conseil dont la constitution doit être conforme à l'arrêté du 7 août 2006. Il se réunit périodiquement, pour mettre en place une politique de fonctionnement adaptée aux objectifs de recrutement, de formation, de suivi des doctorants et d'intégration des docteurs. L'ED dispose des moyens matériels (locaux) et humains (secrétariat) nécessaires pour assurer efficacement son fonctionnement et sa gestion. La mesure de l'adéquation de ces moyens prend en considération plusieurs paramètres, dont le nombre de doctorants, le périmètre thématique de l'école, le nombre de laboratoires et le potentiel d'encadrement. La mise en place d'un site Web fonctionnel et d'usage aisé par les doctorants et les chercheurs/enseignants-chercheurs de l'ED est un élément déterminant pour la gestion et la communication.

La politique de l'école doctorale concernant le recrutement des doctorants, l'attribution des financements de thèse, les conditions requises pour la soutenance et le choix du jury, fait l'objet d'une réflexion globale, au sein de l'ED (ou du collège ou département d'ED, ou du PRES), en concertation avec les établissements concernés. Les processus sont explicites et accessibles pour tout étudiant diplômé d'un master et pour les étudiants de l'ED. Tout étudiant bénéficie d'un financement suffisant pour préparer son doctorat dans de bonnes conditions. La politique d'ouverture à l'international est explicite et adaptée pour assurer l'accueil de doctorants étrangers et le séjour de doctorants à l'étranger.

Le sentiment d'appartenance des doctorants à une école doctorale traduit souvent son bon fonctionnement. Il peut notamment se mesurer au travers des procédures administratives (accès au concours de recrutement, inscription, journée de rentrée, etc.), des activités de recherche au sens large (intégration dans un laboratoire de l'ED, connaissances des compétences développées au sein des autres structures de recherche auxquelles s'adosse l'ED, etc.), ou de la communication et des échanges entre doctorants (dans le cadre de Journées de l'ED, des formations, de cycles de conférences, etc.).

Une école doctorale s'appuie sur un ensemble d'unités de recherche dont l'évaluation précède celle des ED. En tant que structures d'accueil des doctorants, ces unités participent à leur formation scientifique et technique. Leur qualité constitue une condition nécessaire, mais non suffisante pour garantir la qualité de l'ED. L'investissement des laboratoires est un élément essentiel pour le fonctionnement de l'ED (conseil, journées scientifiques, etc.) et la préparation des futurs docteurs pour la poursuite de leur carrière (encadrement et formations).

Encadrement et formation

Le travail de chaque doctorant est supervisé par un directeur de thèse qui le guide au cours de sa formation jusqu'à la soutenance. Il oriente son choix dans les formations dispensées au sein de l'école afin de préparer son insertion professionnelle. Pour être efficace, cet encadrement suppose une certaine disponibilité du directeur de thèse et un nombre raisonnable de doctorants sous sa responsabilité. De leur côté, les doctorants doivent s'investir dans leurs projets, acquérir de manière progressive une certaine autonomie dans leur travail, participer aux tâches collectives du laboratoire, etc.

En s'inscrivant dans la continuité des formations universitaires antérieures, l'ED fournit aux doctorants les moyens théoriques et pratiques leur permettant de s'insérer dans la société, au niveau correspondant à leur qualification, que ce soit dans le secteur privé ou dans le domaine académique. Accessible pour l'ensemble des doctorants, le bouquet de formations proposées aux doctorants est clairement organisé, en termes de contenu (connaissances du domaine, aptitudes méthodologiques, d'analyse et d'esprit critique, etc.) et de volume horaire demandé aux doctorants.

Suivi et Insertion

La mise en place de procédures adaptées au suivi des doctorants doit être effective. Ces procédures ont pour objectifs de veiller à la progression du projet de recherche des doctorants (résultats obtenus, publications) et à l'acquisition de compétences complémentaires via les formations doctorales. Différentes stratégies peuvent être adoptées par le conseil de l'ED afin de limiter le nombre de situations susceptibles d'aboutir à un abandon, e.g. thèse à mi-parcours, entretiens particuliers avec un comité ou un référent, tuteur de thèse, médiateur en cas de conflit, etc. Les compétences acquises par les doctorants dans le cadre des formations de l'école font l'objet d'une évaluation au regard des objectifs d'insertion. A cette fin, un « livret de compétences » utilisé par les doctorants constitue un exemple de dispositif.

L'un des objectifs de l'ED est d'assurer une insertion optimale des docteurs à un niveau correspondant à celui de leur diplôme. Avec la participation active des laboratoires et de leur potentiel d'encadrement, l'école met en œuvre un suivi des docteurs et de l'évolution de leur carrière. L'analyse des données collectées permet d'en amender le fonctionnement.

Plan du dossier d'évaluation d'une école doctorale
Analyse des résultats dans le contrat en cours
Vague E : campagne d'évaluation 2013-2014

Identité de l'école doctorale (ED)

Etablissement : Université Montpellier 1 (établissement « support »)

Intitulé de l'ED : Ecole Doctorale Economie-Gestion de Montpellier (EDEG)

Intitulé de l'ED en anglais : *Economics and Management - Montpellier*

Numéro de l'ED : 231

Directeur de l'ED :

Nom, prénom : Daniel SERRA

Corps et grade : PU CE

Section de CNU (ou section CNRS, etc.) : 5°

Téléphone : 06 09 56 49 18 / 04 34 43 25 14

Adresse électronique : serra@lameta.univ-montp1.fr

Coordonnées de l'ED :

Adresse administrative où le courrier peut être envoyé : EDEG

Etablissement / Laboratoire / Localisation : Faculté d'Economie

Rue : Avenue Raymond Dugrand

Boîte postale : CS 79606

Code postal : 34960

Ville : MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 34 43 24 60

Adresse(s) électronique(s) : edeg@univ-montp1.fr

Site Web de l'ED : www.edeg.univ-montp1.fr

Domaines et sous domaines AERES (voir documents de référence sur le site AERES)

Principal : SHS1

Secondaire(s) :

Etablissement(s) co-accrédité(s) : Université Montpellier 2, Université Montpellier 3, Ecole Montpellier SupAgro

Etablissement(s) associé(s) : Ecole Sup de Co Montpellier (*Management School of Montpellier*)

Liste des unités de recherche qui participent à l'ED

| Label de l'UR | N° de l'UR | Intitulé de l'UR et domaine scientifique | Etablissements | Direction de l'UR |
|---------------|----------------------------|--|--|--|
| UMR | CNRS : 5474 INRA : 1135 | LAMETA - Laboratoire d'Economie Théorique et Appliquée | * Univ. Montpellier 1 * Ecole SupAgro Montp. (* Univ. Montpellier 3 demandée) * CNRS * INRA | <i>Dir : Jean-Michel SALLES DR CNRS</i> <i>DA : Mabel TIDBALL DR INRA et Thierry BLAYAC MCU HDR UM1</i> |
| EA | 4557 | MRM - Montpellier Recherche Management | * Univ. Montpellier 2 * Univ. Montpellier 1 * Univ. Montpellier 3 * Montpellier Sup de Co (As) | <i>Dir : Gérald NARO PU UM1</i> |
| UMR | CNRS 5281 | ART-DEV - Acteurs, Réseaux et Territoires dans le Développement | * Univ. Montpellier 3 * Univ. Montpellier 1 (* Univ. Perpignan - UPVD demandée) * CNRS * CIRAD | <i>Dir : Geneviève CORTES PU UM3 (Géographie)</i> <i>Cor. EDEG: Sandrine MICHEL MCU HDR UM1</i> |
| UMR | INRA 1110 | MOISA - Marchés, Organisations, Stratégies d'Acteurs | * Ecole SupAgro Montp. * INRA * CIRAD * CIHEAM-IAM.M * IRD (As) | <i>Dir : Etienne MONTAIGNE PR SupAgro</i> |
| UMR | INRA 951 | INNOVATION - Innovation et développement dans l'agriculture et l'agro-alimentaire (1/3 de l'effectif seulement : économistes et gest) | * Ecole SupAgro Montp. * INRA * CIRAD | <i>Dir : Christophe SOULARD (Sociologie)</i> <i>Cor. EDEG : Jean-Marie TOUZARD DR INRA</i> |
| UMR | IRD 183 | G-EAU - Gestion de l'Eau, Acteurs et Usages (1/3 de l'effectif seulement : économistes) | Ecole SupAgro Montp. * ENGREF * IRD * IRSTEA * CIHEAM-IAM.M * Agro ParisTech | <i>Dir : Patrice GARIN</i> <i>Cor. EDEG : Thierry RIEU Ch. Irstea</i> |

Résultats de l'autoévaluation au niveau des établissements co-accrédités

Rappel : les établissements co-accrédités doivent avoir mis en place une procédure interne d'évaluation des ED. Cette autoévaluation a pour finalité d'inscrire chaque ED dans la stratégie de ces établissements et dans leurs objectifs affichés.

Indiquer ici les résultats de cette autoévaluation de l'école doctorale, notamment sur les questions suivantes :

- L'ED a-t-elle des objectifs scientifiques et/ou professionnels clairs et lisibles ?
- L'organisation et le fonctionnement de l'ED sont-ils en adéquation avec les objectifs fixés ?
- L'ED comporte-t-elle un conseil conforme et régulièrement réuni ? Les décisions prises par le conseil sont-elles efficacement communiquées auprès des doctorants, directeurs de thèse et unités de recherche ?
- Les unités de recherche sur lesquelles s'appuie l'ED participent-elles à son fonctionnement ?
- L'ED propose-t-elle des enseignements d'ouverture et d'acquisition de compétences additionnelles, transversales, et préprofessionnelles ? Les compétences acquises sont-elles évaluées de façon satisfaisante ?
- La politique de l'ED est-elle efficace vis-à-vis de ses objectifs en matière de recrutement des doctorants et de déroulement de thèse ?
- L'ED bénéficie-t-elle de dispositifs efficaces de suivi des docteurs ? Les résultats en termes d'insertion sont-ils satisfaisants au regard du contexte ?
- L'ED a-t-elle pris en compte les éléments de la précédente évaluation de l'AERES ?

I. Fonctionnement et adossement scientifique

1. CONTEXTE

1.1. HISTORIQUE

La création de l'ED Economie-Gestion de Montpellier (EDEG) remonte au début des années 1990. Elle a été dirigée successivement par les Professeurs Jacques Percebois (Economie), Roland Perez (Gestion) et Jean-Marie Boisson (Economie), assisté du professeur Jean-Laurent Viviani (Gestion). Elle est dirigée depuis 2006 par le Professeur Daniel Serra (Economie), assisté du Professeur Jean-Laurent Viviani (Gestion) puis du Professeur Patrick Sentis (Gestion).

L'EDEG a été évaluée A+ lors de la dernière évaluation AERES (Adossement scientifique : A / Fonctionnement : A+ / Encadrement : A+ / Insertion professionnelle : A). Le rapport soulignait « la très bonne gouvernance et l'implication des responsables à tous les niveaux », « une bonne intégration entre la politique de l'école doctorale et les laboratoires », un « suivi structuré des doctorants », une « offre de formation remarquable très appréciée des doctorants », « une bonne implantation dans la politique de site », tout en souhaitant une amélioration de l'ouverture internationale de l'école et du suivi professionnel des docteurs et en recommandant aux établissements d'affecter à l'école « des moyens humains suffisants et pérennes eu égard à la qualité de l'école doctorale (secrétariat assuré par une personne en vacation ».

1.2. PERIMETRE THEMATIQUE

* L'EDEG est une ED bi-disciplinaire : elle propose une formation doctorale dans les **disciplines économique et de gestion**. Co-accréditée entre l'Université Montpellier 1 (UM1) (établissement support), l'Université Montpellier 2 (UM2), l'Université Montpellier 3 (UM3) et l'Ecole SupAgro de Montpellier (SA), en association avec l'Ecole Sup de Co de Montpellier (SdC) (*Montpellier Management School*), elle participe pleinement à la définition d'une politique scientifique sur le site de Montpellier en matière d'études doctorales dans les domaines voisins de l'économie et de la gestion. Les quatre établissements co-accrédités collaborent étroitement pour assurer un fonctionnement satisfaisant à l'ED.

* L'EDEG est le lieu où se déploie l'ensemble des recherches menées en économie et gestion sur le site de Montpellier. Ces recherches sont conduites dans **six unités de recherche** : le *Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée* (UMR LAMETA : évaluation AERES : A), l'unité *Montpellier Recherche Management* (MRM, EA : évaluation AERES : A), l'unité *Marchés, Organisations, Stratégies d'Acteurs* (UMR MOISA : évaluation AERES : A), l'unité *Acteurs, Réseaux et Territoires dans le Développement* (UMR ART-DEV : évaluation AERES : B), l'unité *Innovation et développement dans l'agriculture et l'agro-alimentaire* (UMR INNOVATION : évaluation AERES : B) et l'unité *Gestion de l'Eau, Acteurs et Usages* (UMR G-EAU : évaluation AERES : B). Pour les trois dernières d'entre elles (qui sont des unités pluridisciplinaires de sciences sociales) seuls les économistes/gestionnaires sont rattachés à l'école. Le paragraphe 4.1. du titre I fournit une description succincte de ces unités de recherche qui confèrent à l'école un potentiel d'encadrement de **109 HDR** en juin 2013 (voir en Annexe le Tableau III).

* Au plan scientifique, il existe une réelle dynamique de **coopération entre les différents établissements co-accrédités ou associés** depuis déjà longtemps : pour preuve, en 1997, la création d'une unité de recherche en économie commune à UM1 et SA (le LAMETA, UMR CNRS/INRA), et en 2011, le regroupement de tous les gestionnaires dispersés entre UM1, UM2, UM3 et SdC au sein d'une seule équipe d'accueil (MRM). A relever par ailleurs la forte implication des structures de l'agronomie montpelliéraine dans l'ED (SA, CIHEAM-IAM.M, INRA, CIRAD, IRD, IRSTEA).

* Les **axes prioritaires de recherche** de l'école s'inscrivent à l'interface de l'économie et de la gestion :

1. *Comportements et marchés* (économie expérimentale et comportementale, psychologie sociale et marketing, finance d'entreprise et de marché, économétrie financière) (LAMETA / MRM)
2. *Économie publique et politiques sociales / territoriales* (pauvreté et inégalités, fiscalité et redistribution, santé, culture, transport, développement territorial) (LAMETA, ART-DEV)
3. *Organisation industrielle et Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication* (LAMETA / MRM)
4. *Entrepreneuriat et innovation* (MRM / INNOVATION)

5. *Économie agricole et développement rural - Management agro-alimentaire* (MOISA / MRM / INNOVATION)

6. *Environnement, Énergie, Développement durable* (LAMETA / ART-DEV / G-EAU / MOISA / MRM)

* La part de l'**interdisciplinarité** dans les thématiques développées au sein de l'EDEG doit être relevée. Par l'intermédiaire de ses unités de recherche, l'ED participe notamment à trois Labex : 1/ le **Labex ENTREPRENDRE** (gestion, économie et droit) 2/ le **Labex AGRO** (Agronomie et Développement durable) (Agronomie, Biologie des plantes, SHS) 3/ le **Labex CeMEB** (Centre méditerranéen de l'environnement et de biodiversité) (Ecologie, Biologie, SHS). A relever également une forte implication de l'EDEG dans le fonctionnement de la **Maison des Sciences de l'Homme** de Montpellier : son directeur est notamment représentant du Président de l'Université Montpellier 1 au Comité de pilotage de cet organisme pluridisciplinaire en SHS depuis plusieurs années.

1.3. POSITIONNEMENT DE L'ED AU SEIN D'UN COLLEGE/DEPARTEMENT DES ED, DE L'ETABLISSEMENT ET/OU DU PRES, ETC.

L'EDEG est membre du *Collège doctoral* Sud de France Montpellier-Perpignan, créé le 1^o janvier 2013 dans le cadre du **PRES Montpellier Sud de France** (voir l'ANNEXE 1)

1.3. INTERACTIONS AVEC D'AUTRES ECOLES DOCTORALES FRANCAISES

Les interactions entre l'EDEG et d'autres ED sont multiples :

(i) L'ED collabore plus particulièrement avec deux ED du secteur Droit-Economie-Gestion du sud de la France : l'*ED Droit et Science politique* de Montpellier (UM1, Université de Toulon) et l'*ED Economie-Gestion d'Aix-Marseille* (Université Aix-Marseille). Les directeurs de ces deux ED sont membres du conseil de l'EDEG et en retour le directeur de l'EDEG siège lui-même dans les conseils de ces deux ED.

(ii) Le directeur de l'EDEG, en relation avec le directeur de l'ED *Sciences économiques et de gestion* de l'Université de Lyon, est à l'origine d'une initiative visant à créer une instance d'échange et de réflexion entre toutes les ED fortement impliquées dans la préparation des doctorats en économie et gestion en France (première réunion le 12 avril 2013 à Lyon, une deuxième réunion est prévue en septembre avec pour objets le Doctorat "professionnel", les "formations complémentaires" et une décision sur l'opportunité de créer une Conférence nationale des directeurs d'ED en économie et gestion).

(iii) Le directeur de l'EDEG a l'occasion de rencontrer régulièrement les directeurs des autres ED du site de Montpellier dans diverses instances :

- *Conseil scientifique* de UM1, avec l'ED *Droit et science politique*
- *Conseil scientifique* de UM2, avec les ED des secteurs Biologie-Santé et Sciences et Techniques (ED *SIBAGHE : Systèmes Intégrés en Biologie, Agronomie, Hydrosociétés et Environnement*, ED *SPSA : Sciences des Procédés -Sciences des Aliments*, ED *CBS2*, ED *Sciences du Mouvement Humain*, ED *Sciences Chimiques*, ED *I2S : Information, Systèmes, Structures*)
- *Structures de gouvernance du pôle SHS dans le cadre du plan Campus*, avec les ED des secteurs Arts-Lettres-Langues, Sciences Humaines et Sociales, Droit-Economie-Gestion (ED *Langues, Littératures, Cultures, Civilisations*, ED *Territoires, Société, Développement*, ED *Droit et Sciences sociales*).
- *Maison des Sciences de l'Homme* de Montpellier, avec les mêmes ED impliquées dans le pôle SHS
- *Collège doctoral*, avec l'ensemble des 12 ED de la région Languedoc-Roussillon (outre les ED citées précédemment les 2 ED de l'université de Perpignan).

2. ORGANISATION ET GOUVERNANCE

L'EDEG est dirigée par Daniel Serra (PU Economie), assisté par Patrick Sentis (PU Gestion) avec le statut de directeur adjoint. Deux chargés de mission complètent l'équipe de direction : un chargé de mission « Ouverture internationale et européenne » (Jean-Marie Boisson PU Economie, ancien directeur de l'école) et un chargé de mission « Insertion professionnelle » (Thierry Blayac, MCU HDR Economie) (voir l'ANNEXE 2 qui retrace l'organigramme administratif complet de l'école)

2.1. COMPOSITION DU CONSEIL

La composition du conseil de l'EDEG est conforme à l'arrête de juin 2006.

Le Conseil de l'EDEG, présidé par le Directeur, assisté du Directeur Adjoint, est composé de représentants des personnels scientifiques des équipes, de représentants des personnels ITA/IATOS, de représentants élus des doctorants et de personnalités extérieures (26 membres).

Composition du conseil (janvier 2013)

Représentants des personnels scientifiques (12) : Gérald Naro (PU UM1-Gestion), Frank Lasch (PR SupdeCo, Gestion), Florence Noguera (PU UM3-Gestion), Karim Messeghem (PU UM1-Gestion), Sandrine Michel (MCU HDR UM1-Economie), Etienne Montaigne (PR SupAgro,-Economie), Florence Rodhain (MCU HDR UM2-Gestion), Philippe Perrier-Cornet (DR INRA-Economie), Jean-Christophe Poudou (PU UM1-Economie), Jean-Michel Salles (DR CNRS-Economie), Patrick Sentis (PU UM1-Gestion), Directeur Adjoint, Daniel Serra (PU UM1-Economie), Directeur

Représentant des ITA/IATOS (1) : Emmanuel Sol (IE CNRS)

Représentants élus des doctorants (5) : Marie Da Fonseca (sup. : Yars Ben Tahar), Saghar Saidi Boroujeni (sup. : Clotilde Gervais), Maïté Stéphan (sup. : Benjamin Mortet), Antoine Chollet (sup. : Jean-Michel Wouters), Mahmoud Bakkour (sup. : Patrice Zidouemba)

Personnalités extérieures (8) : *Personnalités compétentes dans les secteurs industriels et socio-économiques concernés (4) :* Nicolas Dieudonné (AREVA, Paris), Fady Hamadé (BRL, Nîmes), Najib Khalifa (Mairie de Bordeaux), Viginie Llorca (IBM, Montpellier), *Personnalités scientifiques et institutionnelles (4) :* Pierre Batteau (*Dir Ecole Doctorale Eco-Gestion Aix-Marseille*), Michel Salas (*Directeur Agropolis International*), Anne-Yvonne Le Dain (*Vice Président Conseil Régional, Chargé des relations avec les Universités*), Solange Becqué-Ickowicz (*Dir Ecole Doctorale Droit et Sciences Sociales Montpellier*).

Sont systématiquement invités à assister aux réunions du conseil : (i) les représentants des établissements co-accrédités ou associés (Vice-Présidents du Conseil scientifique de UM1, UM2 et UM3, Directeur scientifique de l'Ecole SupAgro de Montpellier, Directeur *Management School* de Montpellier) (ii) les Directeurs de composantes concernées (Doyens Faculté Economie et Faculté AES, Directeur ISEM, Directeur IAE, Directrice département SEGS de l'Ecole SupAgro) (iii) les représentants de la direction des unités de recherche non représentés dans le conseil ainsi que les doctorants suppléants.

2.2. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil se réunit deux fois par an dans sa composition plénière (juin / novembre-décembre) et quatre à cinq fois en comité restreint dans des configurations sensiblement différentes :

- (i) Bureau de l'école (équipe de direction et directeurs des unités de recherche) (2 à 3 fois par an pour préparer les séances plénières ou pour traiter de questions particulières en urgence).
- (ii) Commission d'attribution des contrats doctoraux (directeur de l'école, directeur adjoint, directeurs ou leur représentant des unités de recherche, membres extérieurs éventuels) (septembre) (voir le paragraphe 3.2).
- (iii) Instance d'évaluation consultative des HDR (Bureau sans les chargés de mission) (mai).

Conformément à l'arrêté de juin 2006, le conseil adopte le programme d'actions de l'EDEG et gère les affaires qui relèvent de l'école :

- Recrutement et suivi des doctorants tout au long de la préparation de la thèse (inscription, réinscription annuelle, soutenance : désignation des rapporteurs, constitution du jury, en liaison avec les services scolarité des établissements / respect de la Charte des thèses)
- Attribution annuelle des contrats doctoraux
- Organisation des enseignements complémentaires dans les champs disciplinaires concernés (économie, gestion), des enseignements méthodologiques et techniques et des enseignements d'ouverture scientifique
- Préparation à l'insertion professionnelle des docteurs
- Programme d'ouverture européenne et internationale de l'école (actions de coopération, co-tutelles internationales, mobilité internationales des doctorants...)
- Gestion des HDR (inscription, soutenance : désignation des rapporteurs, constitution du jury, en liaison avec les services scolarité des établissements) (avis transmis aux CS des établissements concernés après audition)

des candidats). Tous les ans, entre 7 et 12 demandes d'inscriptions à l'HDR reçoivent un avis favorable après examen des dossiers et auditions des candidats.

Après chaque réunion du conseil, un compte-rendu détaillé est rédigé et largement diffusé (Voir l'ANNEXE 3 qui retrace les comptes-rendus récents).

2.3. MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'ED (LOCAUX, PERSONNELS, BUDGET)

L'ED dispose depuis décembre 2010 d'un poste **IATOSS à temps plein (catégorie C)** fourni par l'Université Montpellier 1 pour assurer le secrétariat, celui-ci étant localisé dans les locaux de la Faculté d'Economie (site « principal » de Richter). Un relai est assuré sur les deux sites « secondaires » (La Gaillarde, Triolet) par les secrétariats des laboratoires qui y sont implantés. A partir de septembre 2013, l'ED disposera d'un bureau de direction spécifique, à proximité du bureau de la secrétaire.

L'EDEG dispose d'un budget qui était de l'ordre de **50 000 €** (de 2009 à 2012) mais qui s'est monté simplement à **29 500 €** en 2013. Cette réduction du budget en 2013 de l'ordre de 40% s'explique par deux raisons : (i) des difficultés financières de UM2 qui ont conduit à une baisse de l'ensemble des dotations au niveau de cet établissement (ii) un taux d'exécution du budget de l'école faible en 2012 (83% pour l'ensemble du budget / 76% pour la dotation UM1), ce taux étant toutefois biaisé en raison d'un dysfonctionnement interne à UM1 : le transfert prévu du budget de l'EDEG vers le budget de la Faculté d'économie pour compensation des heures d'enseignement dispensés au niveau de l'école par certains économistes effectuant ces cours dans leur charge n'a pas été effectué en 2012.

L'appui financier des établissements figure dans le tableau 1. L'établissement « support » (UM1) apporte le plus fort soutien en permettant par ailleurs une certaine souplesse dans l'affectation des crédits aux différents postes du budget. Bien qu'établissement co-accrédité depuis ce dernier contrat, UM3 ne contribue pas au soutien financier de l'école.

Depuis mai 2011, les trois établissements UM1, UM2 et SA ont mis en place une concertation qui a conduit pour l'EDEG à l'introduction de certaines rigidités (par exemple, l'appui financier de l'école aux soutenances de thèses et d'HDR n'est pas considéré comme « action soutenable » par UM2).

Chaque année, l'ED prépare un budget prévisionnel pour l'année n+1 qui est proposé aux établissements en décembre de l'année n. Compte tenu du rationnement intervenu en matière budgétaire en 2013, un certain nombre d'actions prévues dans le budget prévisionnel fin 2012 ont du être abandonnées (voir l'ANNEXE 4 qui décrit dans le détail le budget et les postes de dépenses de l'ED).

| | BUDGET | UM1 | UM2 | UM3 | SupAgro |
|------|-------------------------------------|--|------------------------------------|-----|------------|
| 2009 | 49 000 | 24 000 + BQR 2007 (sur 3 ans) : : 20 000 | 5 000 | - | - |
| 2010 | 50 500 | 35 000 | 6 800 | - | 3 000 |
| 2011 | 50 000 dont AS* : 29 2 00 | AS : 19 500 +20 800 (soutenances) | AS : 5 700 + 1 500 (As Contact) | - | AS : 4 000 |
| 2012 | 49 000 dont AS : 29 000 | AS : 19 000 + 20 000 (soutenances) | AS : 5 000 | - | AS : 5 000 |
| 2013 | 29 500 dont AS : 24 500 | AS : 18 000 + 5000 (soutenances) | AS : 1 500 | - | AS : 5000 |

*AS : actions soutenues

Tableau 1. Budget de l'EDEG (2009-2013)

2.4. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

* L'EDEG s'est pourvu d'un *Chargé de mission chargée de l'ouverture européenne et internationale*. Ce poste est occupé actuellement par l'ancien directeur de l'EDEG, qui est doté d'une forte expérience en matière de relations internationales universitaires, et qui est ainsi resté dans l'équipe de direction en vue d'assurer une meilleure transition.

* L'EDEG dispose d'un site web régulièrement mis à jour avec l'aide de l'association CONTACT et de l'ADUM : www.edeg.univ-montpl.fr.

* Des listes séparées de tous les doctorants et de tous les HDR de l'ED ont été constituées de manière à ce que l'information soit largement diffusée (en particulier, compte-rendu des réunions du Conseil et du Bureau, planning des cours dispensés par l'ED, séminaires et conférences, annonces de soutenances...).

3. POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES DOCTORANTS

3.1. PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LE CHOIX DES SUJETS DE THESES

* L'EDEG, à qui sont adressées des demandes d'inscription en doctorat, les ventile auprès des laboratoires et des HDR susceptibles d'assurer l'encadrement en fonction des domaines de recherche ou des sujets proposés. La politique scientifique de l'école vise à assurer une cohérence entre les politiques scientifiques des divers établissements co-accrédités dans les champs concernés.

* Les sujets des thèses, en dehors de la procédure des Contrats doctoraux, sont librement négociés entre un chercheur HDR et un doctorant, puis soumis à la **Commission des thèses** du laboratoire de rattachement pour avis (en général 2 réunions au moins en septembre et en novembre pour les 1^o inscriptions). Tous les dossiers d'inscriptions en doctorat sont visés par le directeur de l'ED qui s'assure du respect des règles imposées (titulaire du diplôme de master ou équivalent, visa du directeur de thèse pressenti et du directeur du laboratoire d'accueil après avis de la Commission des thèses de ce laboratoire, charte des thèses...). La direction de l'ED s'assure également de la capacité du candidat à traiter du sujet annoncé en fonction de son cursus universitaire (discipline, résultats), de son âge, de sa localisation, du profil du directeur de thèse choisi, du financement envisagé.... Pour la première fois en 2009, des candidats qui avaient pourtant obtenus les visas nécessaires, ont reçu un avis d'inscription défavorable au niveau de l'ED, après concertation avec les directeurs de thèse choisis, qui sont revenus sur leur décision.

* Les sujets de thèses bénéficiant d'un Contrat doctoral (CD) sont proposés par les unités de recherche (voir le paragraphe 3.2).

3.2. POLITIQUE DE FINANCEMENT DES THESES

* Il n'est pas encore possible d'imposer à tous les futurs doctorants de se présenter avec un financement pour leur thèse dans les disciplines économiques et de gestion en raison des possibilités de financement encore restreintes dans ce secteur disciplinaire. Un effort a néanmoins été accompli ces dernières années, en liaison avec les laboratoires et tous les HDR de l'ED, pour élargir le nombre des financements accessibles et aider les doctorants dans leurs démarches (conventions CIFRE, bourses Régionales, bourses organismes : CNRS, INRA, CIRAD, IRD, IRSTEA, bourses destinées aux doctorants étrangers...) (voir le paragraphe 3.3).

* Les contrats doctoraux sont attribués à l'issu d'un **concours** organisé tous les ans début septembre. L'école bénéficie annuellement de 7 à 9 CD financés par les établissements co-accrédités. Depuis 2012, le Labex « Entreprendre » finance également des CD (entre 3 et 5) et les attribue selon des modalités identiques à celles en cours à l'ED. Tous les sujets sont « fléchés » (voir l'ANNEXE 5 qui retrace l'évolution des AR/CD sur la période couverte).

La procédure suivie pour sélectionner les Doctorants contractuels vise à respecter un double principe : (i) une sélection scientifique des sujets au niveau des laboratoires en cohérence avec la politique scientifique de l'ED (ii) une sélection des « meilleurs » étudiants en fonction des sujets retenus par les laboratoires (iii) une répartition à peu près équilibrée entre l'économie et la gestion.

La procédure d'attribution des CD se déroule suivant le calendrier suivant :

1^o étape :

Proposition de sujets par les laboratoires selon les règles définies par le Conseil (en fonction du nombre d'HDR ; actuellement une trentaine de sujets) (fin mars).

2^o étape :

Affichage des sujets sur le site web de l'école (début avril).

3^o étape :

Réception des candidatures à l'ED et diffusion des dossiers des candidats auprès du collègue qui « porte » le sujet (avant le 1^o juillet).

4^o étape :

Sélection éventuelle de 2 candidats au maximum par le collègue « porteur » du sujet au niveau des laboratoires et communication de l'information à l'ED (avant la mi-juillet).

5^o étape :

Communication des résultats aux candidats en informant ceux ou celles qui auront été retenu(e)s de la date et des conditions du concours (mi-juillet).

6^o étape :

Concours entre les candidats sélectionnés (1^o semaine de septembre). Le classement des candidats est opéré par le jury en fonction des critères suivants : cursus universitaire complet (y compris note au mémoire de master 2), adéquation au sujet, présentation orale. Il est demandé aux candidats de présenter un papier scientifique se rapportant au sujet et de donner notamment son point de vue sur la manière de traiter le sujet tout en défendant l'adéquation de son profil au sujet.

Le jury est une émanation du conseil : il est composé à part égale d'économistes et de gestionnaires proposés par le directeur de l'EDEG et nommés par le Président de l'Université Montpellier 1 (établissement support de l'ED). Les membres du jury sont choisis parmi les directeurs des unités de recherche membres du conseil (ou leur représentant en cas d'empêchement) ; le jury peut comprendre également des membres extérieurs à l'EDEG choisis pour leurs compétences particulières. Le jury est présidé par le directeur de l'ED (ou en cas d'empêchement par le directeur adjoint). La composition du jury est la même pour l'attribution des CD financés par les établissements et par le Labex, sachant que le directeur du Labex et le président de son conseil scientifique siègent dans le jury à côté des directeurs des unités de recherche. Des listes complémentaires sont définies.

3.3. STATISTIQUES ANALYSEES ET COMMENTEES SUR LES FINANCEMENTS DE THESEES

Comme dans toutes les ED du secteur Droit-Economie-Gestion, toutes les thèses ne bénéficient pas d'un financement spécifique pour leur préparation. Toutefois, dans le cadre de l'EDEG, la proportion des thèses non financées diminue régulièrement depuis une dizaine d'années. Elle résulte d'un double mouvement allant dans le même sens : (i) une augmentation du nombre de supports de financement (notamment des Allocations de Recherche / Contrats doctoraux et des Bourses financés par les organismes de recherche) (ii) une vigilance plus marquée à l'entrée à l'égard du financement envisagé du projet de thèse.

Cette évolution positive était déjà nette lors du précédent contrat quadriennal. Elle s'est confortée au cours de la période 2009-2012, avec une accélération récente en raison des CD financés par le Labex « Entreprendre ». **En 2012-2013, 88% des thèses bénéficient d'un financement, plus de 72% d'entre elles disposent d'un financement dédié.**

Cette augmentation du nombre des thèses financées s'est accompagnée d'une légère inflexion à la baisse des effectifs de l'école qui étaient de l'ordre de 200 il y a une dizaine d'années et qui se sont stabilisés autour de 170-180 sur la période 2009-2012.

Le financement des thèses peut s'apprécier au niveau des thèses soutenues sur la période couverte par le contrat et au niveau des thèses en cours.

*** Financement des thèses soutenues**

Sur la période 2009-2012, **137 thèses** ont été soutenues. La durée moyenne des thèses dans l'école sur cette période de quatre ans est de 4,2 ans ; ce qui implique en moyenne quatre inscriptions universitaires. Or les financements dédiés concernent en général les 3 premières années de la thèse seulement. La 4^o année de thèse est ainsi souvent financée par l'attribution d'un poste d'ATER (40% des doctorants) ou de vacances d'enseignement.

Pour plus des **deux-tiers des thèses soutenues sur la période 2009-2012 (72%)**, l'école dispose d'informations précises sur les financements ; ceux-ci comprennent : (i) des financements dédiés à la préparation de la thèse (90 thèses, soit près de 66% des thèses soutenues) (ii) des financements résultant d'une activité professionnelle régulière des doctorants (salariés ou travailleurs indépendants) (9 thèses, soit environ 7% des thèses soutenues). Pour les autres doctorants (38 thèses, soit environ 27% des thèses soutenues), soit la thèse est préparée en parallèle avec une activité provisoire d'enseignement (travaux dirigés à l'université, cours dans des instituts d'enseignement privés, cours particuliers pour lycéens) ou encore par un emploi précaire à temps partiel, soit les doctorants bénéficient d'une aide familiale (parents, conjoint).

Les tableaux 2 et 3 retracent respectivement la proportion des thèses financées et la nature des financements pour la période 2009-2012.

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | TOTAL |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|
| THESES soutenues | 30 | 34 | 45 | 28 | 137 |
| FINANCEMENT NON CONNU OU SANS FINANCEMENT | 10 | 10 | 10 | 8 | 38 (27,73%) |
| FINANCEMENT CONNU (% TH soutenues) | 20 (66,66%) | 24 (70,58) | 35 (77,77%) | 20 (71,42%) | 99 (72,26%) |
| FINANCEMENT DEDIE (% TH soutenues) | 18 (60,00%) | 21 (61,76%) | 33 (73,33%) | 18 (64,28%) | 90 (65,70%) |
| FINANCEMENT PAR ACTIVITE PROFESSIONNELLE REGULIERE (% TH soutenues) | 2 | 3 | 2 | 2 | 9 (6,56%) |

Tableau 2 : Proportion des thèses financées pour les soutenances 2009-2012

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2009-2012 | 2013 (fin juin) |
|----------|------|------|------|------|-----------|-----------------|
| AR MESR | 4 | 5 | 13 | 8 | 30 | - |
| CD | - | - | - | 2 | 2 | 1 |
| B. REG | - | 3 | 2 | - | 5 | - |
| CIFRE | 4 | 1 | 5 | - | 10 | - |
| B. ADEME | - | 1 | - | 1 | 2 | - |
| B. MIN | 1 | - | 1 | - | 2 | 1 |
| B. ORG | 1 | - | 2 | 3 | 6 | 3 |
| AUTRE B. | 1 | - | - | 1 | 2 | - |
| B. ETR. | 3 | 4 | 5 | 2 | 14 | - |
| CONT | 4 | 2 | - | 1 | 7 | - |
| CDD | - | 5 | 5 | 1 | 11 | 1 |
| ENS | 1 | 1 | - | - | 2 | - |
| SAL | 1 | 2 | 2 | 1 | 6 | - |
| IND | - | - | - | 1 | 1 | - |

Tableau 3 : Nature des financements pour les thèses soutenues 2009-2012 (et jusqu'à fin juin 2013)

Légende :

AR MESR : allocations de recherche MESR (y compris AR Moniteur, AR Normalien ou AR Polytechnique)

CD : contrats doctoraux (à partir de 2012) (y compris contrat doctoral avec mission complémentaire)

REG : bourses Régionales

CIFRE : conventions CIFRE (ANRT)

B.ADEME : bourses ADEME

B.MIN : bourses offertes par d'autres Ministères (Défense, Agriculture, Affaires étrangères)

B.ORG : allocations des Organismes de recherche (CNRS, INRA, CIRAD, IRD, CEA ...)

AUTRE B. : autres bourses (Entreprise, Association, Fondation, Ecole)

B. ETR : bourses pour doctorants étrangers (Ministère des Affaires étrangères français / Gouvernement étranger / Etablissement d'enseignement international)

CONT : financements sur Contrats de recherche de l'équipe d'accueil

CDD : contrat dédié (assistant de recherche dans une école)

ENS : enseignant du secondaire

SAL : salarié du secteur privé

IND : travailleur indépendant

Les financements dédiés à la préparation de la thèse sont quelquefois complétés par des rémunérations liées à des tâches d'enseignement : 12 Allocations de Recherche Moniteur (ARM), 2 Contrats doctoraux avec mission complémentaire d'enseignement (CDmc) (Voir en Annexe le Tableau IIa).

*** Financement des Thèses en cours (année 2012-2013)**

En 2012-2013, sur les 167 doctorants inscrits, **147 (soit 88,02%) disposent d'un financement** : (i) **121 (soit 72,45%) ont un financement dédié**, 26 (soit 15,56%) ont une activité professionnelle régulière, 20 (soit 11,97%) sont non financés. Le tableau 4 retrace la nature des financements (Voir en Annexe le Tableau I fournissant la liste des doctorants inscrits qui mentionne pour chacun d'eux le financement).

| FIN | AR | CD | CIFRE | B.MIN | B.ORG | AUTRE B. | B. ETR. | CONT | CDD | ENS | SAL | IND |
|----------|----|----|-------|-------|-------|-------------|------------|------|-----|-----|-----|-----|
| Inscrits | 1 | 38 | 3 | 1 | 15 | 13 | 29 | 6 | 15 | 3 | 19 | 4 |

Tableau 4. Nature des financements pour les thèses en cours

Le nombre des doctorants bénéficiant d'un financement dédié augmente régulièrement depuis une dizaine d'année. L'évolution est nettement marquée ces dernières années : 50% en 2009-2010, 57% en 2010-2011, 66% en 2011-2012, 72% en 2012-2013 (voir le Bilan des effectifs en Annexe).

3.4. ACCUEIL DES DOCTORANTS (INSCRIPTION, JOURNEES DE RENTREE OU AUTRE)

* Les doctorants s'inscrivent au plan administratif auprès des services de scolarité concernés de chaque établissement après l'avis favorable délivré par l'école doctorale (septembre – décembre). Une réflexion est en cours sur l'opportunité d'une inscription centralisée au niveau du collège doctoral du PRES.

* Une **Cérémonie de rentrée** officielle de l'école est organisée tous les ans fin janvier-début février (1^o février en 2013). Cette journée était couplée jusqu'en 2012 à la remise des diplômes aux docteurs de l'année précédente (à partir de 2013, la remise des diplômes se déroule au niveau du Collège doctoral). Cette cérémonie revêt un caractère solennel. Elle est présidée par le Président de l'université Montpellier 1 (établissement « support) et rassemble un large public de doctorants, de professeurs en toge et de personnalités extérieures invitées. C'est l'occasion pour le directeur de présenter l'école et ses règles de fonctionnement et aux directeurs de laboratoires de présenter leur structure de recherche. Un cocktail musical clôt la cérémonie en fin de journée.

* La majorité des doctorants bénéficient d'un **accueil physique** dans leur laboratoire (bureau à deux, ou salle à quatre ou six) avec mise à disposition de matériels informatiques.

4. POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET INTERNATIONALE

4.1. ADOSSEMENT SCIENTIFIQUE DE L'ED

Comme mentionné plus haut, l'EDEG a défini six larges priorités scientifiques à l'interface des thématiques développées au sein des unités de recherche qui la compose : 1. Comportements et marchés / 2. Économie publique et politiques sociales/territoriales / 3. Organisation industrielle et Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication / 4. Entrepreneuriat et innovation / 5. Économie agricole et développement rural - Management agro-alimentaire / 6. Environnement, Energie et Développement durable.

Principales thématiques des unités de recherche :

LAMETA UMR CNRS/INRA (Economie : 29 HDR / 9 non HDR / 48 Doc dont 13 sans financement)

Axes thématiques : Économie et finance comportementales / Choix publics et éthique sociale / Économie de la concurrence et réglementation / Politiques de développement durable et gestion des ressources naturelles / Économie de la biodiversité et des services écosystémiques

Groupes « méthode » : Économie expérimentale / Économétrie / Histoire de la pensée et philosophie économique / Séminaire interne PERENE (Ressources naturelles et environnement)

MRM EA (Gestion : 45 HDR / 3 non HDR / 69 Doc dont 7 sans financement)

Thèmes de recherche : Comptabilité-Contrôle de gestion-Audit / Entrepreneuriat / Finance / Gestion des ressources humaines / Marketing / Stratégie / Systèmes d'information

Champs d'application : Agro-alimentaire / Développement durable / Innovation / Santé

MOISA UMR INRA/CIRAD (Economie-Gestion : 17 HDR / 7 non HDR / 35 Doc financés)

Thèmes de recherche : Consommation alimentaire durable / Stratégie, gouvernance, performance des entreprises et des filières / Économie institutionnelle appliquée aux filières / Gouvernance des ressources et des territoires / Sociologie et économie politique du développement durable

ART-DEV UMR CNRS/CIRAD (Economie : 10 HDR / 7 Doc dont 2 sans financement)

Axes thématiques : Ressources naturelles, gouvernabilité et organisation de l'espace / Dynamiques territoriales, développement et complexification de l'action publique

INNOVATION UMR INRA/CIRAD (Economie : 7 HDR / 1 non HDR / 7 Doc financés)

Axes thématiques : Changements techniques et organisationnels dans les systèmes de production agricoles / Dynamiques et gouvernance des relations villes-agriculture / Marchés agroalimentaires et développement territorial

G-EAU UMR IRD/IRSTEA (Economie : 5 HDR / 2 non HDR / 1 Doc financé)

Axes thématiques : Eau-Territoires-Institutions / Outils de gestion et de pilotage des services d'eau / Pratiques et usages agricoles de l'eau

4.2. INVESTISSEMENT DES UNITES DE RECHERCHE DANS LE FONCTIONNEMENT DE L'ED (formations, suivi des doctorants et des docteurs, etc.)

L'école n'entend pas se substituer aux directeurs de thèse (et aux *comités de thèse* lorsqu'ils existent) dans l'orientation scientifique et l'évaluation de la progression du travail des doctorants. Elle se contente de proposer aux doctorants des *enseignements complémentaires* destinés à améliorer leur formation de base dans les thématiques de l'école ainsi que des enseignements visant à étendre leur culture scientifique générale. Après une

expérience relativement limitée pendant trois ans (4 ou 5 cours essentiellement méthodologiques ou techniques offerts aux étudiants, ceux-ci ayant à en valider au moins 2 pendant la préparation de la thèse), un régime plus complet et plus exigeant de modules d'enseignements complémentaires a été mis en place à la **rentrée 2008** (voir le paragraphe 2.1 du Titre II).

Les unités de recherche contribuent activement à ces formations à hauteur actuellement de 180 heures pour le LAMETA, 80 heures pour MRM et 20 heures pour MOISA, 60 heures étant assurées par deux enseignants-chercheurs extérieurs.

4.3. ORGANISATION DE JOURNEES SCIENTIFIQUES POUR/PAR LES DOCTORANTS

L'ADDEGeM (**Association des Doctorants et Docteurs en Economie et Gestion de Montpellier**) organise tous les ans depuis 2007 une manifestation scientifique de grande envergure qui accueille de nombreux doctorants français et étrangers : le *Doctoral Meeting of Montpellier (DMM)*. L'EDEG met à disposition des organisateurs une aide scientifique (constitution du comité scientifique du colloque) et une aide financière (subvention de l'ordre de 4000 € jusqu'en 2013, la subvention ayant été ramenée à 1700 € en raison d'une restriction du budget de l'école). Le DMM 2013 a eu lieu les 13, 14 et 15 mai (Organisatrices : Maïté Stéphan et Saïdi Daidi Boroujeni / 70 doctorants inscrits / 3 sessions plénières : Professeurs M. Roland (Univ. Laval, Québec), H. Kemps (ENS Cachan), Alain Trannoy (Aix-Marseille Université) / 15 sessions parallèles / 33 communications dont 19 par des doctorants étrangers).

4.4. OUVERTURE AU NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL (THESES EN CO-ENCADREMENT ET/OU EN CO-TUTELLE, MOBILITE ET ACCUEIL DES DOCTORANTS, ETC.)

* L'EDEG est largement ouverte aux étudiants titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent délivré par des établissements autres que les établissements co-accrédités. En 2012-2013, 81 doctorants sur les 167 inscrits sont originaires d'un *établissement extérieur au périmètre de l'école*, soit presque *la moitié des doctorants*. Le tableau indique l'origine des doctorants.

| Etablissement | Périmètre de l'EDEG : UM1/UM2/UM3/SA/SdC | Autres établissements français | Etablissements étrangers | Etablissements internationaux* |
|---------------|---|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Effectif | 86 (51,50%) | 49 (29,34%) | 26 (15,56%) | 6 (3,60%) |

*CIHEAM-IAM.M

Tableau 5. Origine des doctorants

* La ville de Montpellier exerce traditionnellement un fort attrait auprès des étudiants étrangers en provenance du Maghreb, d'Afrique noire et de pays du Moyen Orient, mais également, désormais, auprès d'étudiants venant d'Europe, du Canada, d'Australie, de Chine... Cette attractivité internationale est le fruit de la coopération qui s'est développée via des échanges d'enseignants et de chercheurs, favorisée par les collaborations avec Aix, Marseille et Toulouse ainsi que par les apports des UMR avec le CNRS, l'INRA et les autres EPST/EPIC, en même temps que par l'obtention d'importants contrats européens de recherche. En 2012-2013, 78 doctorants de l'école sont de nationalité étrangère. La proportion de *doctorants étrangers* au sein de l'EDEG est ainsi significative : environ **46 %**.

* L'EDEG dispose d'un *Chargé de mission pour l'ouverture internationale et européenne*, qui travaille en relation étroite avec les Services de relations internationales des établissements et le PRES. Il participe à de nombreuses réunions internationales, notamment celles du Groupe de Coimbra (www.coimbra-group.be). Au sein de ce réseau très sélectif d'universités européennes, s'est constitué un groupe de travail sur le thème de *Doctoral Studies and Research* pour développer au niveau des écoles doctorales des relations aussi intenses que celles qui existent déjà au niveau des programmes Socrates-Erasmus en liaison avec les programmes Marie-Curie. Le Chargé de mission a également participé en décembre 2010 à une mission en Chine (présentation de l'école dans plusieurs universités chinoises)

* L'afflux des échanges d'étudiants concernant l'Afrique est maîtrisé par l'établissement de procédures de coopération avec les universités d'origine. L'EDEG a reçu en juin 2009 la visite d'une délégation de directeurs d'ED du Maroc (universités Rabat, Tétouan, Settat, Mohammedia), qui a amorcé une collaboration avec ces écoles de création récente. Par ailleurs, après de premiers contacts pris en juin 2011, une Convention de

coopération est actuellement en cours de signature avec le réseau des Universités de l'Afrique sub-saharienne francophones (NPTCI) (Dakar, Burkina Fasso, Cameroun, Bénin, Côte d'Ivoire, République du Congo, Gabon). La convention a été signée par les établissements français et le CIRAD ; elle est en cours de signature au niveau des établissements africains. En ce qui concerne le Canada, des discussions sont engagées avec l'université de Sherbrooke pour instaurer une collaboration entre l'EDEG et le nouveau programme de doctorat de cette université (notamment, accueil réciproque de doctorants). Un premier séminaire réunissant des enseignants-chercheurs et des doctorants des deux pays a eu lieu les 26-27 et 28 juin 2013.

* Dans le cadre du programme ERASMUS, l'ED s'est chargée d'informer les doctorants sur les possibilités de mobilité offertes par les Bourses AVERROES. Plus récemment l'ED est impliquée dans le programme ERASMUS MUNDUS : à ce jour, implication dans le programme SIGMA avec l'Europe centrale et dans le programme PANACEA avec la zone Asie (via UM2) ainsi que dans le programme AGTRAIN avec l'Afrique, l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Sud (via SupAgro). Par ailleurs, dans le cadre du PRES, un projet de programme TEMPUS d'échange de doctorants avec les Pays du Maghreb est en cours (pilote : UM3).

* En relation avec les Services des relations internationales des établissements, l'EDEG gère les **thèses en cotutelle internationale (23 en 2012-2013)**. Parmi les principaux pays concernés figurent les pays d'Europe du Nord (Suède, Pays-Bas, Danemark), d'Europe du Sud (Espagne, Italie), d'Afrique (Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal, Burkina-Faso) ou encore l'Inde et la Thaïlande (voir l'ANNEXE 6).

* Depuis septembre 2012, l'EDEG a mis en place une **aide à la mobilité internationale** pour les doctorants. Les déplacements des doctorants pour participer à des séjours scientifiques de moyenne durée (deux à trois semaines) peuvent être financés en partie par l'école qui complète le financement des équipes d'accueil ou sur fonds personnels (un budget prévu de 4000 € a dû être ramené à 1700 € en raison de la restriction du budget de l'école en 2013). La procédure ne se révèle pas facile à mettre en place d'un point de vue administratif car l'école ne peut rembourser les doctorants que sur facture (difficile pour le logement). L'aide à la mobilité internationale reste assurée très largement par les unités de recherche (notamment pour la participation à des manifestations scientifiques à l'étranger).

II. Encadrement et formation

1. POLITIQUE D'ENCADREMENT

1.1. DIRECTION DES THESESES

** Normes d'encadrement des thèses : 8 thèses maximum par HDR (au fil de l'eau)*

La question des normes d'encadrement des thèses avait longuement été débattue dans le passé au sein du bureau puis du conseil de l'EDEG sans parvenir à un consensus sur la question. Les économistes étaient plutôt favorables au respect d'une norme stricte de 4 thèses au maximum alors que les gestionnaires semblaient enclins à laisser une plus grande liberté. Un accord est finalement intervenu fin 2012 : la décision a été prise de limiter le nombre de thèses par HDR à 8 « au fil de l'eau », les co-directions valant pour moitié.

Pour les rares HDR qui « saturent » leur contrainte d'encadrement, une nouvelle inscription en début d'année ne reçoit en principe un avis favorable que si au moins une soutenance est prévue dans l'année. Cette norme d'encadrement est toutefois appréciée en tenant compte également de l'« efficacité » de l'encadrant dans la « production » des docteurs : durée des thèses et devenir professionnel des docteurs qu'il a encadrés.

** Nombre moyen de thèses encadré par HDR « actifs » : 2,6*

Au cours de l'année universitaire 2012-2013, l'EDEG compte **109 HDR, dont 63 sont « actifs »** (dirige au moins une thèse cette année-là). Le nombre des HDR qui ont encadré au moins une thèse au cours de la période 2009-2012 est toutefois plus élevé : environ 80 HDR. Participent par ailleurs à l'encadrement **35 non HDR** (co-encadrants). Ainsi, actuellement, **une centaine d'enseignants-chercheurs ou chercheurs** participent à l'encadrement des thèses. Un certain nombre de thèses sont également en co-direction avec des HDR extérieurs à l'école (il s'agit le plus souvent de co-tutelles avec des étrangers).

Actuellement, le nombre moyen de thèses encadrées par HDR « actif » est de 2,6. Il existe toutefois une certaine dispersion (de 1 à 9 thèses : 1 seul HDR dirige actuellement 9 thèses (dont 2 thèses en co-direction) / 8 HDR seulement dirigent ou co-dirigent entre 6 et 8 thèses) (voir en Annexe le tableau III qui retrace le potentiel d'encadrement).

1.2. DUREE DES THESESES

Durée moyenne des thèses sur la période : 4,2 ans

Un effort régulier de réduction de la durée des thèses a été entrepris depuis plusieurs années en liaison avec la politique en la matière des Conseils Scientifiques des établissements co-accrédités. Au cours de la période 1/01/2009 – 30/06/2013, la durée moyenne des thèses dans l'ED a été de 50,5 mois, soit 4,2 ans (pour la grande majorité, quatre inscriptions avec une soutenance en novembre/décembre ou début janvier de l'année suivante sans réinscription).

La réinscription, dès la 3^e année, fait l'objet d'une attention particulière au niveau des laboratoires. La **commission des thèses**, mise en place dans chacun d'eux, se prononce sur les réinscriptions en juillet et en septembre. Le directeur de l'EDEG intervient en cas de litige (désaccord entre la commission et le directeur de thèse notamment).

A partir de la 4^e année, l'EDEG émet un avis motivé mais ce sont les CS des établissements qui se prononcent en dernier ressort (les avis défavorables à une réinscription sont toujours suivis).

1.3. GESTION DES DOCTORANTS SALARIES, DES MONTEURS, DES DOCTORANTS EN DIFFICULTE POTENTIELLE, ETC.

* Les **doctorants salariés** peuvent bénéficier d'un assouplissement des obligations en matière de suivi d'enseignements complémentaires (dispense totale ou partielle). De même, les doctorants non localisés à Montpellier, peuvent solliciter des dérogations pour suivre en équivalence des enseignements dispensés dans des cursus proposés sur leur lieu de résidence.

* Le directeur de l'école, en liaison avec les directeurs de composantes concernées (à UM1, les doyens des facultés d'Economie et d'AES, le directeur de l'ISEM ; à UM2, le directeur de l'IAE), est chargé de l'attribution des **charges complémentaires d'enseignement occupées** par les **doctorants contractuels** sur les supports octroyés aux composantes. A cet égard, l'EDEG déplore que, selon les textes en vigueur, les doctorants contractuels ne bénéficiant pas de ces charges d'enseignements complémentaires, ne puissent pas participer aux activités d'enseignement. Non seulement, cela crée une distorsion entre les doctorants contractuels du point de vue de leur expérience d'enseignement (qui est valorisée en 5° et 6° sections du CNU pour les recrutements comme MCU) mais en outre, cela oblige les composantes à recruter des vacataires dont le niveau n'est pas toujours celui attendu (ce qui peut nuire à la qualité des enseignements de Travaux dirigés). Le conseil de l'EDEG a fait parvenir aux présidents des établissements co-accrédités une motion regrettant ce dysfonctionnement et souhaitant une modification des textes.

* La procédure de soutenance à mi-parcours n'est pas imposée mais les **commissions de thèse**, dans les laboratoires, examinent chaque année l'avancée du travail de thèses de chaque doctorant. Ce suivi s'effectue en amont, bien entendu, au niveau des **comités de thèse**, lorsqu'ils existent. L'inscription dérogatoire en 4° année de thèse est en général octroyée mais le doctorant doit établir un bilan précis du travail déjà réalisé et une description planifiée des travaux à venir. Tout doctorant n'ayant pas soutenue sa thèse à l'issue de 4 années et sollicitant une inscription en 5° année fait l'objet d'une attention toute particulière par la direction de l'école doctorale. Un manuscrit doit être joint et des raisons précises sollicitant cette nouvelle inscription doivent être fournies. Le tableau 6 retrace les effectifs des doctorants par année d'inscription en 2012-2013. Seulement 10 doctorants sur 167 (soit 6% des doctorants inscrits) sont inscrits depuis plus de 4 ans. Pour mémoire, en 2008-2009, ils étaient encore 29 sur 175 à être inscrits depuis plus de 4 ans (soit 16,57%) (19 en 5° année / 8 en 6° année / 2 en 7° année)

| | TOTAL | 1° année | 2° année | 3° année | 4° année | 5° année | 6° année |
|---------------------|-------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Effectif doctorants | 167 | 48 | 38 | 39 | 32 | 9 | 1 |

Tableau 6. Effectifs des doctorants par année d'inscription en 2012-2013

* Le nombre des **abandons** en cours de thèse est faible. Les abandons se produisent le plus souvent à l'issue de la 1° année d'inscription chez des doctorants qui ne trouvent pas le financement espéré ou qui profite d'une opportunité professionnelle qui se présente (moins de 10% de l'effectif).

Il arrive également que des doctorants ne se voient pas autorisés à s'inscrire au-delà de la 4° année lorsque l'état d'avancement des travaux ne laisse pas présager une soutenance dans un délai raisonnable. Cette politique de refus de réinscription a été initiée en 2011, année au cours de laquelle parmi les 26 doctorants qui ne se sont pas réinscrits, seulement 8 d'entre eux ont souhaité abandonner leur thèse. Ceci explique en partie le léger fléchissement des effectifs entre l'année universitaire 2010-2011 et 2011-2012 (baisse de 184 à 156 doctorants). Une autre explication se trouvant dans le nombre élevé de soutenances en 2011 (45 au lieu de 32-33 en moyenne annuelle).

1.4 CHARTE DES THESES

Il existe une charte des thèses qui précise les droits et les devoirs des différents acteurs au cours de la thèse. Ce document est signé lors de l'inscription en thèse par le doctorant, le directeur de thèse, le directeur du laboratoire d'accueil et le directeur de l'ED. Ce dernier veille au respect des termes de la charte pendant toute la durée de la thèse.

Actuellement, chaque établissement (UM1, UM2, UM3, SupAgro) dispose d'une charte des thèses propre. Un projet de charte des thèses unique est actuellement à l'étude au niveau du collège doctoral créé le 1° janvier 2013 (Voir l'ANNEXE 7 qui reproduit les chartes des thèses des différents établissements).

2. POLITIQUE DE FORMATION

2.1. OFFRE DE FORMATIONS PROPOSEE AUX DOCTORANTS

L'EDEG propose aux doctorants un large panel de formations complémentaires qu'elle prend en charge financièrement et dont elle assure la logistique. Les enseignants intervenant dans ce programme peuvent inclure les heures de cours dispensées dans leur charge ; auquel cas l'EDEG compense financièrement les composantes.

Les doctorants ont la possibilité de suivre par ailleurs au cours du 1^o semestre de leur 1^o année de thèse des enseignements dispensés dans le cadre de certains masters 2 (Faculté d'économie, ISEM, IAE) quand ils manquent des bases pour suivre les enseignements dispensés au niveau de l'école. Ces cours sont ouverts désormais à tous les doctorants du Collège doctoral.

***Listes des enseignements complémentaires**

Les modules de cours, d'une durée de 20 heures chacun, sont regroupés en trois grandes catégories : (i) des enseignements méthodologiques et techniques (ii) des enseignements d'ouverture scientifique (iii) des enseignements disciplinaires (gestion ou économie).

Enseignements méthodologiques et techniques (140h)

Informatique 1 (SAS + LateX)

Informatique 2 (JAVA)

Econométrie des variables qualitatives et limitées / Econométrie spatiale

Econométrie des données de panel

Méthodes qualitatives en gestion

Méthodes statistiques et informatiques de l'économie expérimentale

Théorie des jeux avancée

Enseignements d'ouverture scientifique (60h)

Epistémologie des sciences

Philosophie économique : questions d'éthique sociale

Analyse économique du droit

Enseignements disciplinaires : gestion (60h)

Gouvernance des entreprises, organisations, développement durable

Théorie du contrôle en gestion

Innovation, PME et entrepreneuriat

Enseignements disciplinaires : économie (80h)

Economie comportementale / Neuroéconomie

Politique économique : l'endettement public

Croissance et environnement

Economie institutionnelle et évolutionniste

L'objet du cours, le plan et une bibliographie sont disponibles sur le site de l'EDEG au plus tard fin novembre. Les enseignements sont dispensés dans une salle dédiée au cours du 2^o semestre de l'année universitaire (de la mi-janvier à la mi-juillet).

***Régime des modules d'enseignements complémentaires**

Obligation des étudiants

Principe : chaque étudiant doit avoir validé au moins **100 heures de cours** (soit 5 modules) au moment du dépôt de la demande de soutenance de thèse. Un suivi est mis en place durant la préparation de la thèse (les cours doivent être suivis de préférence au cours des deux premières années).

Des enseignements proposés dans d'autres cursus, à Montpellier ou dans d'autres Universités, peuvent être soumis en équivalence à la direction de l'EDEG. Des modules « professionnalisants », dispensés depuis 2013 dans le cadre du Collège doctoral (anciennement dispensés dans le cadre de la Maison des Ecoles Doctorales – MED – voir plus loin) peuvent être également suivis à la place de l'un des cours de 20h. De la même manière, certaines conférences peuvent être prises en compte en remplacement d'un cours (au moins 5 conférences avec fiches validées par le directeur de thèse). Les enseignements dispensés par les Professeurs invités (10h chacun en principe au cours de leur séjour) peuvent se rajouter à l'offre d'enseignements mis en place par l'EDEG. Entre 3 à 4 Professeurs étrangers sont invités chaque année par UM1 dans le domaine économie-gestion.

Validation des modules

Validation minimale : la présence aux enseignements dans lesquels l'étudiant s'est inscrit (fiche de présence). Mais chaque enseignant peut décider d'une procédure d'évaluation plus exigeante qui est communiquée aux doctorants en début de cours.

Evaluation par les doctorants et évolution des enseignements

L'évaluation des formations par les doctorants n'est pas systématique tous les ans. Depuis leur mise en place en janvier 2008, deux évaluations ont été menées (juillet 2008 et juillet 2010). Il s'est révélé que, globalement, l'intérêt de ces formations était mieux perçu en 2010 qu'en 2008. Les doctorants apprécient fortement la diversité des cours proposés et la liberté qu'ils ont de pouvoir suivre les modules qui leur paraissent les plus adaptés à leur profil. A noter que, depuis deux ans, certains des cours sont également suivis par des doctorants inscrits dans d'autres écoles doctorales du site de Montpellier.

Le « retour » sur les enseignements passe régulièrement par les doctorants membres du conseil qui se font le relais de leurs camarades pour signaler les enseignements qui font éventuellement problème (une seule fois depuis 2008) et surtout pour émettre des souhaits concernant la création de cours nouveaux. Ces souhaits sont pris en compte dans l'évolution de la maquette (cours récemment introduits : Croissance et environnement / Economie institutionnelle et évolutionniste / Statistiques non-paramétriques et logiciels d'économie expérimentale / Innovation, PME, entrepreneuriat / Gouvernance des entreprises, organisations, développement durable).

Jusqu'en 2012, la plupart des cours étaient potentiellement « ouverts » chaque année (à l'exception de certains *enseignements disciplinaires* qui alternaient). Depuis 2008, rares sont les modules qui n'ont pas été effectivement dispensés faute d'un nombre suffisant d'inscrits (un nombre minimal de 5 doctorants est exigé). A partir de 2013, en raison d'une baisse sensible du budget de l'école, il a été décidé de **ventiler l'ensemble des enseignements sur deux ans**. Une réflexion sera menée au cours de l'année 2014 pour définir le contenu de la politique de formation pour le prochain contrat 2015-2019 : maintien ou abandon de certains cours, création de nouveaux cours, alternance de certains cours...

2.2. PREPARATION A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

* Comme toutes les ED de Montpellier, l'EDEG faisait partie jusqu'en décembre 2012 de la *Maison des Ecoles Doctorales (MED)* de Montpellier, dont le site fournissait un grand nombre d'informations sur le régime général des études doctorales en France, les textes officiels, des informations pratiques ainsi qu'un programme d'activités et d'enseignements modulaires communs. La MED avait mis en place différents modules « professionnalisants », mais elle proposait également différentes informations : comment mettre son CV en ligne (ABG), où trouver des offres d'emplois ciblées docteurs (ABG, APEC), où trouver des informations en ligne, comment s'insèrent réellement les docteurs (différentes études d'observatoires universitaires et du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) et les références d'articles susceptibles d'intéresser les doctorants)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la majeure partie des fonctions remplies par la MED sont désormais du ressort du *Collège doctoral*. En particulier, le collège dispense maintenant un ensemble très étoffé de formations « professionnalisantes ».

* L'EDEG dispose en outre d'un *Chargé de mission pour l'insertion professionnelle* des doctorants (qui travaillait en relation étroite avec la MED) qui se charge en particulier d'organiser chaque année une *manifestation consacrée aux débouchés professionnels des docteurs*. Cette journée comprend une « table ronde » avec d'anciens docteurs en économie ou gestion de Montpellier qui ont un emploi en dehors du secteur académique (universités et organismes de recherche publics) ainsi que des interventions de membres des 5^o et 6^o sections du CNU et de la section 37 du CNRS pour les débouchés académiques (14 juin en 2013).

Liste des modules « professionnalisants » - MED (jusqu'en 2012)

- (i) *Catégorie : Langues et Techniques de communication* : Anglais (production orale niveau faible- moyen) / Anglais préparation et examen TOEIC / Communication scientifique / FLE - Français Langue Etrangère / Techniques de rédaction de notes et de projets scientifiques / Organisation de Congrès Scientifiques / Writing a scientific paper step by step.
- (ii) *Catégorie : Outils pour l'insertion professionnelle* : S'affirmer au sein d'une équipe et développer ses compétences managériales / Outils d'aide à la recherche et à l'organisation / Elaboration et validation d'un projet professionnel / Elaborer CV, lettres de motivations ciblées et définir une stratégie d'approche commerciale / Gestion de projet / Réussir son entretien de recrutement et optimiser son mode de communication.

- (iii) *Catégorie : Connaissance du monde de l'entreprise* : Adaptabilité en entreprise / Atelier ABG « se présenter dans le privé » / Découverte de l'entreprise, ses missions, son fonctionnement... / Gestion de la PME et animation du projet d'entreprises - Interactions avec l'outil comptable.
- (iv) *Catégorie : Formation aux logiciels : Thèses numériques.*

Cette dernière formation était assurée, et continue de l'être, par le personnel de la BIU de Montpellier. L'EDEG a été pionnière en matière de Bourses électronique sur le site de Montpellier.

Liste des formations « professionnalisants » - Collège doctoral (2013)

Le collège doctoral proposent actuellement 50 formations qui concernent essentiellement : (i) la maîtrise des langues (3) (ii) la formation à l'enseignement (12) (iii) la sensibilisation à l'entrepreneuriat (iv) la méthodologie et les outils de la thèse (14) et des formations sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle (17) (voir l'ANNEXE 1 qui présente le Collège doctoral et ses missions).

Jusqu'en 2012, tous les ans, l'EDEG finançait 2 modules au maximum aux doctorants intéressés (en moyenne, entre 30 et 40 doctorants ont suivi ces modules professionnalisants chaque année). Les formations assurées par le Collège doctoral sont désormais gratuites pour les ED (le budget du Collège doctoral est assuré par les établissements fondateurs du PRES).

2.3. PARTICIPATIONS A DES DOCTORIALES, DES JOURNEES SCIENTIFIQUES OU AUTRES TYPES DE MANIFESTATIONS PARTICIPANT A LA FORMATION DES DOCTORANTS

Des « doctoriales » ont été organisées par la *Maison des Ecoles Doctorales (MED) de Montpellier* jusqu'en 2012. L'EDEG participait au financement de cette manifestation (4 à 5 doctorants chaque année). Ces « doctoriales » consistent en une semaine d'information sur le monde de l'entreprise et les métiers transversaux de la recherche. Les doctorants sont censés y acquérir un enrichissement personnel grâce au travail en équipes pluridisciplinaires au sein desquelles ils trouvent leur place : découverte de nouvelles compétences et savoir être. Le doctorant mène une réflexion importante pour l'élaboration de son projet professionnel. Des travaux pratiques sur les différents modes de valorisation de la recherche sont élaborés : création d'entreprise innovante et sensibilisation au dépôt de brevet. Le doctorant participe à la mise en œuvre d'un projet innovant. Les acquis attendus de la formation sont multiples : (i) rencontrer d'autres doctorants (ii) partager une expérience humaine (iii) réaliser que la communauté doctorante est riche d'expériences variées, mais aussi que quelque soit l'origine du doctorant, il existe de nombreuses similarités entre eux. Il s'agit d'un enrichissement par la diversité et la mise en commun de talents qui permet au doctorant de s'ouvrir sur de nouvelles perspectives d'avenir.

La procédure n'a pas été reconduite en 2013 au niveau du **Collège doctoral** (qui a repris une large partie des services rendus par la MED) mais les doctorants ont la possibilité de suivre cette année les « doctoriales » organisées par l'université de Perpignan en relation avec l'université de Barcelone (l'université de Perpignan étant aujourd'hui dans le PRES). Cette procédure devrait être réinstaurée au niveau du collège doctoral dès 2014, sachant qu'une réflexion est en cours sur les inflexions que l'on pourrait imprimer à la procédure au niveau de son contenu.

2.4. « NOUVEAU CHAPITRE DE LA THESE »

Cette procédure existait au niveau de la MED et elle devrait être reprise au niveau du Collège doctoral. Chaque année, l'EDEG finançait l'inscription à ce module de 2 ou 3 doctorants Elle suscite toutefois certaines interrogations sur son réel intérêt lorsqu'on met en balance son coût et le très faible nombre de doctorants concernés.

2.5. LIVRET DE COMPETENCES

La procédure du « livret de compétences », sur lequel figure l'intégralité des formations suivies par le doctorant au cours de sa thèse, n'est pas encore mise en œuvre, faute de personnel disponible pour en assurer le suivi et de moyens financiers capables de supporter le coût de son instauration. La question a été évoquée plusieurs fois, mais sans une décharge de la secrétaire de l'EDEG d'une partie des tâches qu'elle accomplit actuellement (notamment, une partie de la logistique des soutenances de thèses et d'HDR), ce projet n'est pas « faisable ». Mais, même si cette contrainte était levée, le rationnement budgétaire qui frappe l'école doctorale en 2013 grève le projet.

III. Suivi et insertion

1. DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR L'ED POUR ASSURER LE SUIVI DES DOCTORANTS

* La mise en place d'un *comité de thèse* auprès de chaque doctorant, qui vient compléter le rôle du directeur de thèse (et du co-directeur ou du co-encadrant éventuel), est encouragée par l'EDEG. Cette pratique n'est pas encore généralisée mais elle gagne régulièrement du terrain (elle est systématique quand le directeur de thèse est chercheur EPST/EPIC).

* Par ailleurs, comme indiqué plus haut, l'ED a favorisé la mise en place de *commission des thèses* dans chaque unité de recherche. Ces commissions ont pour fonction d'examiner les premières demandes d'inscription en thèse en jugeant de l'insertion du projet dans les programmes du laboratoire et des capacités scientifiques et financières du laboratoire pour cet encadrement. Mais cette commission est également chargée, chaque année, de donner un avis sur la *réinscription* du doctorant (en général, au moins deux réunions : juillet, septembre-octobre). L'objectif de cette procédure est double : (i) assurer une parfaite adéquation entre les sujets de thèses entrants et les programmes de recherche en cours ou à venir ; (ii) diminuer les risques de rallongement excessif des thèses, l'expérience montrant que les thèses qui se terminent difficilement sont le plus souvent sur des sujets isolés des thèmes des équipes. Cet avis est communiqué au directeur du laboratoire (s'il ne siège pas dans la commission), au directeur de thèse et au directeur de l'EDEG. Le directeur de l'EDEG intervient pour résoudre les éventuelles divergences entre le point de vue du directeur de thèse et celui de la commission. Les avis sont communiqués aux CS des établissements pour validation.

Ce dispositif fonctionne convenablement, comme en atteste la durée moyenne des thèses (4,2 ans) et le faible nombre de doctorants qui dépassent les quatre inscriptions : 10 sur 167 en 2012/2013 (même si un effort doit être encore accompli pour écarter les effectifs au-delà des 4 ans).

2. SUIVI DE L'INSERTION DES DOCTEURS

Au cours des quatre dernières années (2009 à 2012), **134 thèses de doctorat** ont été soutenues, soit entre **33 et 34 thèses par an en moyenne**.

2.1. Dispositifs mis en place pour le suivi de l'insertion des docteurs

Les résultats de l'insertion des docteurs recensés dans le paragraphe 2.2. proviennent de deux sources d'information croisées : (i) les renseignements fournis par les docteurs eux-mêmes via l'ADUM et validés par l'ED chaque année (ii) les informations transmises par les directeurs de thèse et les unités de recherche. Cette information, même si elle n'est pas exhaustive (tous les docteurs ne renseignent pas l'item concerné – ou le renseigne de manière incomplète – et tous les directeurs de thèse ne connaissent pas le devenir professionnel de l'ensemble de leurs docteurs), donne toutefois une image correcte des débouchés professionnels des docteurs en économie et gestion issus de l'EDEG.

* En relation avec la MED (et depuis 2013, avec le Collège doctoral), une association rassemble les doctorants et anciens étudiants et docteurs des ED de Montpellier : *l'association Contact* (www.contact.asso.fr). Cette association organise de multiples activités d'ordres scientifique et culturel et se charge de la préparation à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs.

A la demande des trois Universités et de l'Ecole SupAgro de Montpellier, l'ADUM a créé un outil informatique de gestion destiné à gérer l'Annuaire des Universités de Montpellier. Les doctorants rentrent eux-mêmes dans la base les informations : première inscription (diplôme à l'entrée, sujet de thèse, directeur, équipe d'accueil, financement de la thèse), actualisation annuelle de l'avancement de la thèse, formations complémentaires suivies, annonce de la soutenance, suivi de l'insertion professionnelle. C'est le secrétariat de l'ED qui ensuite contrôle et valide ces informations. Il s'agit donc d'un site commun aux trois Universités de Montpellier et à l'Ecole SupAgro de Montpellier, tenant à jour l'annuaire de l'ensemble des doctorants et anciens doctorants de chacune des ED du site montpellierain, ainsi que des informations sur les soutenances, les équipes, et toutes sortes d'informations (<http://www.adum.fr>). Dans le cadre de la préparation du Bilan de l'ED, un effort a été entrepris pour utiliser au mieux cette source d'information en distinguant en particulier les financements au cours des 3 premières années de la thèse de celui de la 4^e année et en définissant de manière plus fine les débouchés professionnels par rapport à la nomenclature retenue jusqu'ici.

* D'un autre côté, l'EDEG encourage les laboratoires à faire remonter régulièrement les informations relatives au devenir professionnel des docteurs en sollicitant plus particulièrement les **directeurs de thèses** qui disposent souvent d'une information privilégiée via les contacts qu'ils peuvent conserver avec leurs anciens doctorants. Pour la préparation du Bilan de l'ED au cours de la période qui va du 1/01/2009 au 30/06/2013, l'EDEG a contacté au cours du mois de juin tous les HDR concernés par des soutenances de thèse au cours de cette période pour qu'ils transmettent les informations en leur possession (nature du financement des thèses sur **toute** la durée de la thèse, devenir professionnel des docteurs dans l'année suivant la soutenance puis trois ans après la thèse). La grande majorité des directeurs de thèse concernés a collaboré en fournissant toutes les informations dont ils avaient connaissance.

2.2. Résultats de l'insertion professionnelle des docteurs

* Résultats d'insertion des docteurs 2007-2008-2009 (3 ans après la thèse)

Au cours des années 2007, 2008 et 2009, **102 thèses** ont été soutenues. Sur ces 102 docteurs, l'école dispose d'informations sur **90** d'entre eux (soit 87,25%). Le tableau 7 résume la proportion des docteurs insérés dans les grands secteurs professionnels ainsi que la nature de leur contrat de travail.

| SECTEUR D'ACTIVITE / Nature du contrat | | PUBLIC | | | PRIVE | ETRANGER | | NON CONNU |
|--|---------------------|------------|----------------------------|------------------|-----------|----------|----------|--------------|
| | | ESR | | Autre secteur | | Public | Privé | |
| | | Statutaire | Contrat Droit public | | | | | |
| 2007 | 33 (34) | 20 | - | 1 | 7 | 3 | 2 | 1 |
| 2008 | 30 (38) | 18 | 1 | 1 | 9 | 1 | - | 8 |
| 2009 | 27 (30) | 18 | - | 1 | 6 | - | 2 | 3 |
| TOTAL DP connu (TH) | 90 (102) | 56 | 1 | 3 | 22 | 4 | 4 | 12 |

Tableau 7. Devenir professionnel des docteurs 2007-2008-2009

- Près des **deux-tiers** des docteurs (62,22%) ont un emploi dans le **secteur public de l'enseignement et de la recherche**, que ce soit en France ou à l'étranger :
2 Professeurs des universités, 23 Maîtres de Conférences, 6 Chargés de Recherche, 2 Ingénieurs de Recherche en France / 23 Enseignants-chercheurs ou chercheurs étrangers en poste dans leur pays
 - Près d'**un quart** d'entre eux (24,44%) sont insérés dans le secteur privé : entreprises (12), associations (1), organismes d'enseignement, de formation ou d'études (9)
 - 3,33% seulement occupent un emploi dans un autre secteur d'activité du secteur public : collectivité territoriale (1), autorité administrative nationale (1), administration enseignement secondaire (1)
 - 8,88% sont insérés dans un pays étranger (2 dans le secteur public, 4 dans le secteur privé).
- Sur l'ensemble des docteurs, un seul déclare être toujours en recherche d'emploi (docteur en 2009).

*** Informations complémentaires sur le devenir professionnel des docteurs plus récents (2010-2011-2012)**

Les informations relatives aux docteurs plus récents figurent dans le tableau 8. Bien que moins complètes, elles donnent toutefois un aperçu des débouchés des docteurs dans les années qui suivent la thèse.

| | DOCTEURS | DEVENIR PROFESSIONNEL CONNU | ESR | AUTRE SECTEUR PUBLIC | SECTEUR PRIVE | ETRANGER |
|------|----------|-----------------------------|-----|----------------------|---------------|----------|
| 2010 | 34 | 21 | 14 | 2 | 6 | |
| 2011 | 45 | 23 | 13 | 2 | 7 | |
| 2012 | 28 | 14 | 9 | 2 | 3 | |

Tableau 8. Devenir professionnel des docteurs 2010-2011-2012

Sur les **107 docteurs** qui ont obtenu leur diplôme en 2010-2011-2012, on dispose aujourd'hui d'une information sur **58** d'entre eux, soit presque **la moitié** (54,20%) :

- 62,07% de ces docteurs ont un poste dans le secteur public de l'enseignement et de la recherche : 26 possèdent déjà un emploi de statutaire (20 Maîtres de Conférences ou équivalent MCF à l'étranger, 3 Chargés de Recherche, 1 Ingénieur d'Etudes, 1 PRAG, 1 PRCE) et 8 ont un statut de contractuel (ATER, Post-doc), sachant que parmi ces derniers, la plupart devraient devenir statutaires ;
- 28,57% sont insérés dans le secteur privé (7 en entreprises, 7 dans des bureaux d'étude, organismes de recherche ou établissements d'enseignement ou de formation privés) ;
- 10,71% travaillent dans le secteur public en dehors du milieu académique (1 en secteur hospitalier, 2 dans des organismes internationaux, 1 dans le secteur de la défense, 1 dans une banque centrale, 1 dans l'enseignement secondaire)
- 1 déclare être en poursuite d'étude (MBA Etats-Unis).

Pour la préparation du Bilan de l'EDEG, un travail d'investigation a été également mené sur une période plus ancienne remontant jusqu'en 2005. S'agissant des débouchés professionnels des docteurs en économie-gestion issus de l'école, une tendance lourde se dessine.

*** Devenir professionnel des docteurs de l'EDEG sur la période : 2005-2012**

Au cours de ces huit années, 274 thèses ont été soutenues. A ce jour, l'école dispose d'informations sur le devenir professionnel de 178 docteurs (soit presque les deux-tiers). En considérant ces débouchés professionnels connus, on observe la tendance suivante.

1/ Plus de **60% des docteurs** trouvent un emploi dans le **secteur académique de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ou à l'étranger** :

- des emplois d'*enseignants-chercheurs en France* (34%) : universités : Antilles-Guyane / Bordeaux 4 / Clermont-Ferrand 2 / Franche-Comté / Grenoble / Haute-Alsace / Lyon 2 / Lille / Montpellier 1 / Montpellier 2 / Montpellier 3 / Nantes / Nice / Nouvelle Calédonie / Perpignan / Poitiers / Rennes 1 / Savoie / Toulouse ; autres établissements publics d'enseignement supérieur : Ecole Sup Agro Montpellier / Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), Paris / Institut National du Pétrole (INP), Grenoble / Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA), Toulouse / Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement (ENGEES), Strasbourg ;
- des emplois d'*enseignants-chercheurs à l'étranger* (15%) : universités : Sousse (Tunisie) / Mahdia (Tunisie) / Hassan 2, Casablanca (Maroc) / Rabat (Maroc) / El Jadida (Maroc) / Aberdeen (Ecosse) / Dakar (Sénégal) / Bangui (République Centrafricaine) / Bouaké (Côte d'Ivoire) / Prince of Songkhla (Thaïlande) / Talca (Chili), Université Agricole de Tirana (Albanie) ; dans d'autres établissements : Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture du Sénégal / Institut des Régions Arides de Tunisie ;
- des emplois de *chercheurs ou d'ingénieurs en France et à l'étranger* (10%) : INRA, CIRAD, CEMAGREF/IRSTEA, CNRS en France, INRAT en Tunisie, ISRA au Sénégal....

2/ Plus de **30% des docteurs** s'insèrent dans le **secteur privé en France ou à l'étranger**, avec à part sensiblement égale : (i) des emplois de cadre dans des entreprises, des banques ou des organismes (majoritairement dans les services d'études, de recherche/développement, d'études de projets) ou de travailleur indépendant (PME) (ii) des emplois de chargés d'études dans des bureaux d'études, instituts ou organisations internationales (iii) des emplois d'enseignants-chercheurs ou enseignants dans des institutions privées d'enseignement ou de formation :

- *entreprises, banques ou organismes associatifs* : AREVA Paris / EDF Paris / GDF-SUEZ Paris / Banque centrale du Luxembourg / Union Nationale des Caisses d'Assurances Maladie (UNCAM), Paris / IDATE Montpellier / Gaz Conseil, Montpellier / Société Anonyme Française d'Etudes de Gestion et d'Entreprises (SAFEGE) (filiale de Suez Environnement), Montpellier / Futex Investment Cie (trading), Londres...
- *bureaux d'études, instituts ou organisations internationales* : OCDE, Paris / Communauté Européenne, Bruxelles / CEPS Luxembourg / FAO, Rome / Institut Français du Pétrole, Paris / COE-REXECODE (Institut d'études économiques), Paris / CEPII, Paris / CIRANO, Montréal / Oréade-Brèche (Environnement et Développement), Toulouse / Centre d'Etudes des Politiques et des Populations Socioéconomiques (Luxembourg) / Fondation FEEM (Fondazione Eni Enrico Mattei), Milan / Basque Center for Climate Change (B3C), Bilbao / Climate Policy Research, Florence / Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Suisse / Institut Franco-Thai, Bangkok / Institut Sénégalais de Recherche Agricoles (ISRA) / International Institute for Applied System Analysis (IIASA), Autriche / Entreprise Brésilienne de Recherche Agricole (EMBRAPA), Brésil ...
- *institutions privées d'enseignement ou de formation* (en particulier écoles de commerce ou de management pour les docteurs en gestion) : ESSEC, Paris / Montpellier Business School (Ecole Sup de Co) / Institut de Formation et de Conseil en Santé pour les collectivités locales et les entreprises (ISTEC), Montpellier / Institut Supérieur de Commerce (ISC) de Paris / Institut Supérieur de Design (ICD), Paris / Ecole des Dirigeants et Créateurs d'Entreprise (EDC), Paris / IPAG Business School, Paris / Ecole du Management de Grenoble / Ecole de Commerce de Dijon / ICN Business School de Nancy / Euromed Management, Marseille / Centre Paris Europe Alternance (CPEA) , Paris / Institut des Hautes Etudes Commerciales de Tunisie / Ecole Nationale Supérieure de Gestion de Tanger (Maroc) / Institut des Hautes Etudes Commerciales (IHEC) de Sfax (Tunisie) / College of International Management and Business, Budapest (Hongrie) ...

3/ Moins de **10% des docteurs** sont insérés dans le **secteur public hors recherche et enseignement supérieur en France ou à l'étranger**. Les emplois se situent tant au plan national (Commission de régulation de l'énergie, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, ADEME) que local (Conseil Général du Gard, Administration université Montpellier 1, Caisse Régionale d'Assurance Maladie L-R). Ils sont quelquefois occupés par des docteurs déjà insérés professionnellement dans les secteurs concernés, le doctorat leur permettant d'accéder à des promotions : économiste au Ministère de l'Energie (Equateur) / officier supérieur Armée de terre (Bénin) / Praticien-Hospitalier CHRU Montpellier / économiste Banque centrale (Syrie).

Cette étude statistique sur 8 ans montre que, s'agissant des deux-tiers des docteurs en économie/gestion de l'EDEG pour lesquels on dispose d'une information sur leur insertion professionnelle, la majorité des emplois qu'ils occupent est liée directement ou indirectement à **une activité d'étude, de recherche ou/et de formation**. Ces emplois se situent à un niveau que l'on peut considérer comme correspondant à celui du doctorat, à quelques exceptions près pour certains emplois en entreprise (par exemple, gérant d'une société de nettoyage) ou dans le secteur public de l'enseignement supérieur (par exemple PRAG/PRCE). A relever en outre la forte présence d'emplois dans le vaste domaine de **l'économie agricole et agro-alimentaire, des ressources naturelles et de l'énergie, de l'environnement et du développement durable**, reflétant une forte implication dans l'ED des structures de l'agronomie montpelliéraine (Ecole SupAgro de Montpellier, INRA, CIRAD, IRD, IRSTEA, CIHEAM-IAM.M) en même temps qu'une spécialisation plus ou moins marquée en ce domaine de toutes ses unités de recherche (axes prioritaires 5 et 6 de l'école).

Compléments d'information à fournir en annexes

Effectifs de l'ED :

Liste des doctorants inscrits dans l'ED au titre de l'année universitaire 2012-2013, en précisant l'unité de recherche d'accueil, l'établissement d'inscription du doctorant, la date de la première inscription, le nom du directeur de thèse, le sujet de thèse, le diplôme obtenu avant l'inscription en doctorat. (TABLEAU I)

Soutenance des thèses :

Liste des diplômés par année civile, depuis la dernière évaluation jusqu'à la date du dépôt du dossier, en précisant l'unité de recherche d'accueil, le nom du directeur de thèse, le sujet de thèse, le ou les financements, la date de la première inscription, la date de soutenance, la durée effective de la thèse (en prenant en compte par exemple les arrêts maladie ou de maternité), les deux principales publications ou productions. (TABLEAUX IIa et IIb (les publications))

Potentiel d'encadrement de l'ED :

Liste des enseignants-chercheurs et chercheurs rattachés à l'ED (HDR et non HDR participant à l'encadrement des thèses) à la date du dépôt du dossier, en précisant l'unité de recherche, l'établissement d'affectation, le statut, le nombre de thèses encadrées. (TABLEAU III)

Devenir des diplômés :

Liste des diplômés par année civile (2007, 2008, 2009, *i.e.* 3 ans après la soutenance de thèse), en précisant la catégorie d'emploi occupé, trois ans après la soutenance de thèse, en utilisant les catégories suivantes :

- Enseignement supérieur et recherche/recherche en EPST : professeur d'université, maître de conférences, maître de conférences praticien hospitalier, chargé de recherche EPST (ou EPIC), ingénieur de recherche, ingénieur d'études, PRAG, PRCED, contractuel post-doctoral (en université ou en EPST).
- Secteur public (autre qu'enseignement supérieur et recherche) : poste en enseignement secondaire ou primaire, poste dans l'administration (collectivités territoriales, ministères, agences, secteur hospitalier, ...).
- Secteur privé : CDD ou CDI dans le secteur privé, postes en profession libérale.
- Contrat post-doctoral en université, EPST : ATER ou contractuel post-doctoral.
- Insertion à l'étranger: contrat post-doctoral, poste dans le secteur public ou privé du pays. (TABLEAU IV)

Important : Ces calculs doivent être appliqués de la même façon pour les docteurs français et étrangers ; les diplômés étrangers trouvant un emploi dans leur pays d'origine seront comptabilisés en utilisant les mêmes catégories d'emploi.

Bilan des effectifs, de l'encadrement et du suivi des étudiants

Les données annualisées permettent d'apprécier l'évolution de l'école doctorale concernant ses principaux indicateurs.

Elles doivent être commentées et analysées dans le dossier de l'école doctorale.

| | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 |
|--|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| Effectifs et encadrement | | | | | | |
| Nombre de doctorants inscrits | 197 | 175 | 188 | 184 | 156 | 167 |
| Nombre de titulaires de l'Habilitation à diriger des recherches / HDR « actifs » | | | 112 / 74 | 108 / 66 | 107 / 61 | 109 / 63 |
| Nombre moyen de doctorants/ HDR / HDR « actif » | | | 1,6 / 2,5 | 1,7 / 2,8 | 1,4 / 2,5 | 1,5 / 2,1 |
| Nombre maximum constaté de doctorants pour un HDR | | | 10 | 8 | 10 | 9 |
| Nombre de thèses soutenues (année civile) | | | 2007 34 | 2008 38 | 2009 30 | 2010 34 |
| Durée moyenne des thèses soutenues dans l'année * | | | 4,10 | 4,54 | 4,27 | 4,02 |
| Nombre de doctorants ayant définitivement et explicitement abandonné leur thèse dans l'année | | | 17 | 14 | 26 | 7 |
| Nombre d'étudiants ayant un financement spécifiquement dédié aux doctorants | | | 94 | 105 | 104 | 121 |
| Nombre de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire | | | 3 | 3 | 2 | 2 |
| Nombre de doctorants salariés / indépendants n'entrant pas dans les deux catégories précédentes | | | 20 | 17 | 18 | 23 |
| Insertion à trois ans des docteurs ayant soutenu en : ** | | | | | | |
| Nombre de répondants à l'enquête (année civile) | 33 | 29 | 27 | | | |
| Nombre de répondants insérés dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST | 20 | 18 | 18 | | | |
| Nombre de répondants insérés dans le secteur public (autre qu'enseignement supérieur et recherche) | - | 1 | 1 | | | |
| Nombre de répondants insérés dans le secteur privé | 8 | 9 | 6 | | | |
| Nombre de répondants en contrat post-doctoral en université, EPST | - | 1 | - | | | |
| Nombre de répondants insérés à l'étranger | 5 | - | 2 | | | |

* Il convient de déduire les congés de maternité, parentaux, de maladies de longue durée et autres cas particuliers justifiés.

** Ces calculs doivent être appliqués de la même façon pour les docteurs français et étrangers ; les diplômés étrangers trouvant un emploi dans leur pays d'origine seront comptabilisés en utilisant les mêmes catégories d'emploi.

LISTE DES ANNEXES

TABLEAUX OBLIGATOIRES

- Tableau I. Doctorants inscrits en 2012-2013
- Tableau II a. Diplômés janvier 2009 - juin 2013
- Tableau II b. Diplômés janvier 2009 - juin 2013 : publications
- Tableau III. Potentiel d'encadrement de l'ED en juin 2013
- Tableau IV. Devenir professionnel des diplômés 2007/2008/2009

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Annexe 1. Collège doctoral Sud de France Montpellier Perpignan
- Annexe 2. Organigramme administratif de l'ED
- Annexe 3. Comptes-rendus du Conseil de l'ED
- Annexe 4. Budget de l'ED
- Annexe 5. Allocations de Recherche MESR / Bourses Régionales / Contrats doctoraux
- Annexe 6. Liste des thèses en co-tutelle (2012-2013)
- Annexe 7. Chartes des thèses

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Annexe 1. Collège doctoral Sud de France Montpellier Perpignan

Le collège doctoral (CD) « Université Sud de France Montpellier-Perpignan » a été mis en place le 1^{er} janvier 2013. Il permet de coordonner l'action des 12 écoles doctorales accréditées entre les 5 Universités de l'Académie (Montpellier 1, Montpellier 2, Paul-Valéry Montpellier 3, Nîmes, Perpignan Via Domitia) et 2 écoles d'enseignement supérieur (SupAgro et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier). Cette structure de coopération et de concertation concernant la formation doctorale fonctionne avec les soutiens financiers et logistiques de ces établissements d'enseignement supérieur et du PRES Sud de France. Le Conseil du Collège Doctoral, son bureau et les commissions de travail constituées permettent d'harmoniser les disparités de fonctionnement inhérentes à la pluridisciplinarité des écoles doctorales du site tout en remplissant avec efficacité des missions pédagogique, administrative, de coordination et de communication.

1. Mission pédagogique : mutualisation de l'offre de formation

Le Collège Doctoral propose des formations communes et accessibles à tous les doctorants, quelle que soit leur école doctorale de rattachement. Elles sont relatives à la culture scientifique ou générale, à l'insertion professionnelle, aux méthodes, outils et langages indispensables à la recherche d'un métier dans les domaines institutionnels de la recherche, de l'enseignement et dans le monde socio-économique. Le Collège Doctoral accompagne les doctorants dans leur devenir sur le plan scientifique et sur le plan de la valorisation professionnelle en leur offrant la possibilité de rencontrer l'ensemble des acteurs socio-économiques régionaux, nationaux ou internationaux, et de travailler avec eux.

Ce sont ainsi 50 formations qui sont proposées. Elles concernent essentiellement le perfectionnement dans la maîtrise des langues (3), la formation à l'enseignement (12), la sensibilisation à l'entrepreneuriat (4) la méthodologie et outils de la thèse (14) et des formations sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle (17). La liste est disponible sur le site web du collège doctoral <http://collegedoctoral.pres-suddefrance.fr/>

L'évaluation de ces formations par les doctorants des 12 écoles doctorales permet de juger de leur pertinence. Des enquêtes sont réalisées sur chacune d'entre elles, ce qui permet de les valider, de les améliorer, voire de les supprimer.

Le Collège Doctoral utilise pour la gestion de ses formations l'outil ADUM qui est un outil de gestion et de communication pour les écoles doctorales. Cet outil permet aux doctorants et docteurs de valoriser leurs compétences et leur doctorat par la mise en ligne de leur profil sur le site web de leur école doctorale. Il apporte une aide efficace aux écoles doctorales pour effectuer la gestion quotidienne de leurs doctorants et effectuer le suivi professionnel des docteurs.

2. Mission administrative : gestion administrative unifiée et simplifiée

Le Collège Doctoral coordonne les actes de gestion administrative des doctorants (procédures d'inscription, de réinscription, de soutenance, co-tutelle de thèse.). Chaque école doctorale y ajoute sa propre spécificité en matière d'organisation,

Il entretient des relations étroites avec le service d'accueil international du PRES..

Il contribue à la mise en place d'une charte de thèses commune aux établissements réunis dans le PRES Sud de France et au suivi des doctorants.

3. Mission de coordination et de communication : développement du rayonnement international

Le doctorat, diplôme d'excellence des établissements d'enseignement supérieur, est délivré par les établissements d'inscription. Désormais il sera assorti du label unique supplémentaire du Collège, donnant ainsi une meilleure visibilité à tous les doctorats délivrés dans l'Académie de la Région Languedoc - Roussillon.

Un projet de « couverture de thèse unique » est en phase de réalisation.

Le Collège Doctoral organise par ailleurs des événements pour les doctorants et docteurs (cérémonie de rentrée, cérémonie de remise des diplômes, rencontres entre entreprises et docteurs, événements culturels en lien avec l'accueil international...) qui contribuent à donner de la cohésion aux écoles doctorales, à faire reconnaître les doctorants et renforcer l'image des docteurs dans les mondes institutionnel et socio-économiques. Ces actions sont organisées en partenariat avec l'association Contact, réseau des doctorants et docteurs de l'académie de Montpellier.

Annexe 2. Organigramme administratif de l'EDEG

Equipe de direction

Directeur : Daniel SERRA

Directeur Adjoint (site principal « Campus Richter ») : Patrick SENTIS

Chargés de mission : Jean-Marie BOISSON (Ouverture européenne et internationale)

Thierry BLAYAC (Insertion professionnelle)

Secrétaire/Gestionnaire : Sabine DE BECHEVEL (site « Richter »)

Correspondants sur les autres sites :

Alain FRANCOIS-HEUDE Directeur PFR SHS UM2 (site « Campus Triolet »)

Sophie THOYER Directrice Département SESG Ecole Sup Agro Montpellier (site « Campus La Gaillarde »)

Correspondants administratifs dans les unités de recherche :

LAMETA site « Campus Richer » : Thésy POTHET

LAMETA site « Campus La Gaillarde » : Emmanuelle CELLIER

MOISA : Anne-Cécile LEROUX

MRM site « Campus Richter » : Yamina BENABDELLAZIZ

MRM site « Campus Triolet » : Marie-Laure ANDRIUZZI

ART-DEV : Géraldine METTE

INNOVATION : Annie ROSSARDA

G-EAU : Carmen RENAUDEAU

Annexe 3. Comptes-rendus du Conseil de l'ED

Compte Rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale

Vendredi 14 juin 2013

Conseillers présents (ou représentés) : K. Messeghem, S. Michel, G. Naro, F. Rodhain, J-M. Salles, D. Serra, P. Sentis, F. Lasch, E. Sol, M. Da Fonseca, S. Saïdi Boroujeni, M. Stephan (représentée par B. Mortet), M. Bakkour, N. Dieudonné, F. Hamadé, N. Khalifa, V. Llorca, S. Becque-Ickowicz

Invités permanents présents (ou représentés) : J-M. Boisson, P. Garin (représenté par M. Montginoul), C. Gervais, J. Mercier, Y. Bentahar, J-M. Touzard, S. Thoyer,

Invités : P. Mahenc, J-L. Rastoin, S. Yami

Conseillers ou invités permanents excusés : A. Chollet, A. François-Heude, F. Noguerra, E. Montaigne, P. Perrier-Cornet, J.C. Poudou, P. Zidouemba, B. Blondin, P. Gilli, B. Godelle, D. Jourdan, A. Vernhet, C. Lagarde, P. Ndiaye, E. Stephany, P. Batteau, M. Salas, A.Y. Le Dain.

La réunion, présidée par le Directeur de l'école, Daniel Serra (DS), débute à 10h.

Après avoir souhaité la bienvenue aux 28 personnes présentes, DS ouvrent les débats en suivant l'ordre du jour annoncé : 1. Le point sur les manifestations 2013 (rentrée officielle, DMM, journée insertion professionnelle) / 2. Les statistiques 2012-2013 / 3. Les concours CD 2013 (EDEG et LABEX) / 4. Validation du dossier AERES de la campagne 2013-2014 : Bilan et Projet (2015-2019) / 5. Proposition de la nouvelle équipe de direction (direction par intérim au 1^{er} septembre 2013 et direction pour le prochain contrat quinquennal) / 6. Projet thèses labellisées « Chaire UNESCO » (agro-alimentaire) (invité : J-L. Rastoin)

1/ Le point sur les manifestations 2013

Rentrée officielle

DS rappelle que la rentrée de l'ED a eu lieu le 1^{er} février 2013. Cette cérémonie, présidée par le Président de UM1, a été l'occasion pour le directeur de l'école de présenter sa structure, son fonctionnement et ses missions aux nouveaux doctorants. Les directeurs des six laboratoires rattachés à l'école ont ensuite présenté leur structure de recherche.

DS rappelle que la remise des diplômes de doctorat, qui avait lieu jusqu'à présent au cours de cette cérémonie, n'a pas eu lieu cette année, dans la mesure où il avait été prévu qu'une remise des diplômes ait lieu désormais au niveau du collège doctoral. Malheureusement, il n'a pas été possible de mettre en œuvre cette cérémonie en 2013. Il informe le conseil que certaines ED ont conservé cette remise des diplômes (comme l'ED de Droit) et se demande s'il ne serait pas bon (même si le collège doctoral organise une telle manifestation pour l'ensemble des 12 ED de son périmètre) de la réintroduire en 2014.

Doctoral Meeting of Montpellier (DMM)

Cette manifestation scientifique organisée tous les ans par les doctorants avec l'appui financier et scientifique de l'école a eu lieu les 13, 14 et 15 mai. Les responsables de cette manifestation, M. Stéphan et S. Saïdi, en rendent compte au conseil. Elles signalent que la manifestation a accueilli près de 150 participants dont la moitié correspondant à des doctorants extérieurs à l'EDEG. Elle a comporté 3 sessions plénières (Pr M. Roland, Univ. Laval, Québec), Pr. H. Kemps, ENS Cachan, Pr A. Trannoy, Aix-Marseille Univ./EHESS), 15 sessions parallèles, 33 communications dont 19 par des doctorants étrangers. La langue du colloque était l'anglais. Le budget s'est élevé à 11 000 euros, l'EDEG participant à hauteur de 1 800 euros. Elles signalent que des collaborations entre certains doctorants de l'EDEG et certains doctorants étrangers ont pris naissance lors de cette manifestation. DS remercie M. Stéphan et S. Saïdi pour leur implication et salue la réussite de cette manifestation. Il rappelle qu'il leur faut à présent songer à leur succession pour 2014.

Journée Insertion professionnelle

DS rappelle que cette manifestation doit avoir lieu dans l'après-midi à 14 heures. Elle sera l'occasion d'une discussion autour des débouchés professionnels des docteurs dans le monde non académique avec une table ronde qui réunira d'anciens docteurs insérés dans des entreprises, des bureaux d'études ou des administrations (AREVA, IBM, BRL, Mairie). Les débats seront conduits par Thierry Blayac, le Chargé de mission « insertion professionnelle ». Interviendront également des enseignants-chercheurs et chercheurs pour évoquer les emplois dans l'enseignement supérieur ou les organismes de recherche publics (S. Michel, VP de la 5^e section CNU, P. Sentis, 6^e section CNU, J-M. Salles, CNRS).

2/ Les statistiques 2012-2013

DS commente les tableaux des effectifs distribués :

- (i) doctorants 2012-2013 : effectif global : 167 / ventilés par discipline : Economie : 78 (47%) / Gestion : 89 (53%) / ventilés par établissement d'inscription : UM1 : 95 (57%) / SA : 43 (26%) / UM2 : 29 (17%) / par année d'inscription : 1^{er} année : 48 / 2^e année : 38 / 3^e année : 39 / 4^e année : 32 / 5^e année : 9 / 6^e année : 1 / par unités de recherche : MRM : 69 / LAMETA : 48 / MOISA : 35 / ART-DEV : 7 / INNOVATION : 7 / G-EAU : 1

- (ii) nombre de thèses soutenues en 2012 : 26

Vague E : campagne d'évaluation 2013 - 2014

janvier 2013

- (iii) encadrement des thèses 2012-2013 (total HDR : 109 / HDR « actifs » : 63 / co-encadrants non HDR : 35 / encadrants ventilés par unités de recherche).

DS relève que l'effectif de l'école s'est stabilisé autour de 170/180 depuis 2008 (pour mémoire les effectifs avoisinaient les 200 auparavant). Il informe le conseil que le nombre moyen de thèses encadrées par HDR « actif » est aujourd'hui de 2,6. Ce qui est satisfaisant. La politique de contrôle de ce paramètre menée ces dernières années se révèle payante. Reste encore quelques exceptions : 8 HDR dirigeant ou co-dirigeant entre 6 et 8 thèses, 1 HDR en dirige 9. G. Naro intervient pour signaler que ce qui compte au final est l'efficacité de l'encadrement (durée de la thèse limitée à 4 ans au maximum, emploi correspondant à un niveau doctorat à l'issue de la soutenance dans un délai raisonnable). DS indique qu'il partage totalement cette position : il convient d'appliquer avec discernement le critère de limitation du nombre des thèses encadrées. S. Thoyer demande s'il est possible de préparer sa thèse à mi-temps. DS répond que cette question peut renvoyer à l'idée d'un doctorat « professionnel ». Cette question doit être à l'ordre du jour de la prochaine réunion des directeurs d'ED Eco-Gestion en septembre, dont il a l'initiative. Il sait qu'elle est également étudiée par les juristes.

3/ Les concours CD 2013

DS informe le conseil que les établissements financeront cette année 8 CD (5 UM1 / 2 UM2 / 1 SA). Un CD supplémentaire sera financé conjointement par UM1 et le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Montpellier (programme « vieillissement en bonne santé » : 2 CD pour l'ED Biologie-Santé et 1 CD pour l'EDEG). 31 sujets ont été proposés par les unités de recherche (MRM : 12 / LAMETA : 11 / MRM : 5 / ART-DEV : 1 / G-EAU : 1 / INNOVATION : 1). Un appel à projet a été lancé pour le CD UM1/CRHU : un seul sujet a été communiqué [*information postérieure à la date du conseil : 1 CD supplémentaire Agglo/UM1 est également prévu*]. Tous les sujets sont affichés sur le site de l'école.

Les modalités du concours restent inchangées par rapport aux années précédentes. L'audition des candidats devrait avoir lieu le 13 septembre.

DS rappelle que le Labex Entreprendre propose cette année 3 CD ; l'audition des candidats est prévue le 6 septembre.

Il rappelle que le jury qui attribue les CD lors de ces deux concours a la même composition : il est présidé par le directeur de l'ED et comprend le directeur adjoint de l'école, le directeur et le président du CS du Labex, les directeurs des 4 unités de recherche (d'au moins 10 HDR) (ou leur représentant).

DS rappelle que le concours est largement ouvert : tous les ans, de nombreuses candidatures extérieures aux établissements rentrant dans le périmètre de l'ED et plusieurs candidats étrangers. F. Lasch indique qu'il convient de faire la différence entre les candidats francophones et les autres. DS répond que des étudiants non francophones candidatent chaque année : ils peuvent s'exprimer et présenter le papier de recherche en anglais.

4/ Dossier d'évaluation AERES

DS rappelle que l'évaluation AERES de l'EDEG devrait avoir lieu début 2014 [*information postérieure à la date du conseil : 25,26 et 27 mars 2014*]. Il a préparé le bilan, et Patrick Sentis (qui devrait lui succéder) s'est chargé du projet.

Il commente le **bilan** en rappelant la bonne évaluation globale de l'école lors de la dernière évaluation (A+) mais aussi les points que le comité d'évaluation suggérait toutefois d'améliorer : (i) dispositif administratif d'appui à l'école (ii) ouverture internationale (iii) suivi de l'insertion professionnelle des docteurs. Ces trois points ont fait l'objet d'une amélioration certaine ces dernières années. DS évoque ces améliorations.

Dispositif administratif. L'ED dispose depuis décembre 2010 d'un poste IATOSS à temps plein (catégorie C) fourni par l'Université Montpellier 1 pour assurer le secrétariat, celui-ci étant localisé dans les locaux de la Faculté d'Economie (site « principal » de Richter). Un relai est assuré sur les deux sites « secondaires » (La Gaillarde, Triolet) par les secrétariats des laboratoires qui y sont implantés. A partir de septembre 2013, l'ED disposera d'un bureau de direction spécifique, à proximité du bureau de la secrétaire.

Ouverture internationale. (i) La proportion de *doctorants étrangers* au sein de l'EDEG oscille entre 40 et 50%. (ii) L'école dispose d'un *Chargé de mission pour l'ouverture internationale et européenne*, qui travaille en relation étroite avec les Services de relations internationales des établissements et le PRES. Il participe à de nombreuses réunions internationales, notamment celles du Groupe de Coimbra. Il a également participé en décembre 2010 à une mission en Chine (présentation de l'école dans plusieurs universités chinoises). (iii) L'EDEG a reçu en juin 2009 la visite d'une délégation de directeurs d'ED du Maroc (universités Rabat, Tétouan, Settat, Mohammedia), qui a amorcé une collaboration avec ces écoles de création récente. Par ailleurs, après de premiers contacts pris en juin 2011, une Convention de coopération est actuellement en cours de signature avec le réseau des Universités de l'Afrique sub-saharienne francophones (NPTCI) (Dakar, Burkina Fasso, Cameroun, Bénin, Côte d'Ivoire, République du Congo, Gabon). La convention a été signée par les établissements français et le CIRAD ; elle est en cours de signature au niveau des établissements africains. En ce qui concerne le Canada, des discussions sont engagées avec l'université de Sherbrooke pour instaurer une collaboration entre l'EDEG et le nouveau programme de doctorat de cette université (notamment, accueil réciproque de doctorants). Un premier séminaire réunissant des enseignants-chercheurs et des doctorants des deux pays a eu lieu les 26-27 et 28 juin 2013. (iv) Dans le cadre du programme ERASMUS, l'ED s'est chargée d'informer les doctorants sur les possibilités de mobilité offertes par les Bourses AVERROES. Plus récemment l'ED est impliquée dans le programme ERASMUS MUNDUS : à ce jour, implication dans le programme SIGMA avec l'Europe centrale et dans le programme PANACEA avec la zone Asie (via UM2) ainsi que dans le programme AGTRAIN avec l'Afrique, l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Sud (via SupAgro). Par ailleurs, dans le cadre du PRES, un

projet de programme TEMPUS d'échange de doctorants avec les Pays du Maghreb est en cours (pilote : UM3). (v) En relation avec les Services des relations internationales des établissements, l'EDEG gère les thèses en cotutelle internationale (23 en 2012-2013). Parmi les principaux pays concernés figurent les pays d'Europe du Nord (Suède, Pays-Bas, Danemark), d'Europe du Sud (Espagne, Italie), d'Afrique (Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal, Burkina-Faso) ou encore l'Inde et la Thaïlande. (vi) Entre 3 à 4 Professeurs étrangers sont invités chaque année par UM1 dans le domaine économie-gestion. Ils interviennent notamment dans le cadre des cours dispensés par l'école (10h chacun). (vii) Depuis septembre 2012, l'EDEG a mis en place une *aide à la mobilité internationale* pour les doctorants. Les déplacements des doctorants pour participer à des séjours scientifiques de moyenne durée (deux à trois semaines) peuvent être financés en partie par l'école qui complète le financement des équipes d'accueil ou sur fonds personnels (un budget prévu de 4000 € a dû être ramené à 1700 € en raison de la restriction du budget de l'école en 2013). La procédure ne se révèle pas facile à mettre en place d'un point de vue administratif car l'école ne peut rembourser les doctorants que sur facture (difficile pour le logement). L'aide à la mobilité internationale reste assurée très largement par les unités de recherche (notamment pour la participation à des manifestations scientifiques à l'étranger).

Suivi du devenir professionnel des docteurs. Les résultats de l'insertion des docteurs proviennent de deux sources d'information croisées : (i) les renseignements fournis par les docteurs eux-mêmes via l'ADUM et validés par l'ED chaque année (ii) les informations transmises par les directeurs de thèse et les unités de recherche. Cette information, même si elle n'est pas exhaustive (tous les docteurs ne renseignent pas l'item concerné – ou le renseigne de manière incomplète – et tous les directeurs de thèse ne connaissent pas le devenir professionnel de l'ensemble de leurs docteurs), donne toutefois une image correcte des débouchés professionnels des docteurs en économie et gestion issus de l'EDEG. Dans le cadre de la préparation du Bilan de l'EDEG, un effort a été entrepris pour utiliser au mieux la première source d'information en distinguant en particulier les financements au cours des 3 premières années de la thèse de celui de la 4^e année et en définissant de manière plus fine les débouchés professionnels par rapport à la nomenclature retenue jusqu'ici. D'un autre côté, l'EDEG encourage les laboratoires à faire remonter régulièrement les informations relatives au devenir professionnel des docteurs en sollicitant plus particulièrement les *directeurs de thèses* qui disposent souvent d'une information privilégiée via les contacts qu'ils peuvent conserver avec leurs anciens doctorants. Pour la préparation du Bilan de l'ED au cours de la période qui va du 1/01/2009 au 30/06/2013, l'EDEG a contacté tous les HDR concernés par des soutenance de thèse au cours de cette période pour qu'ils transmettent les informations en leur possession (nature du financement des thèses sur toute la durée de la thèse, devenir professionnel des docteurs dans l'année suivant la soutenance puis trois ans après la thèse). La grande majorité des directeurs de thèse concernés a collaboré en fournissant toutes les informations dont ils avaient connaissance. Un travail de recension est en cours. Les résultats de cette étude statistique (qui remontera jusqu'en 2005) sera largement diffusé.

J-M. Boisson demande si tous les établissements (et toutes les composantes) bénéficient chaque année de professeurs invités qui participent aux enseignements de l'EDEG. DS lui répond que, jusqu'à présent, seuls les professeurs invités affectés à la faculté d'économie interviennent. C'est effectivement un point sur lequel il faudra revenir. Ponctuellement, des enseignants-chercheurs étrangers invités par des unités de recherche interviennent également dans la formation.

Concernant les formations dispensés par l'école, deux doctorant interviennent : M. Bakkour (SA) et Y. Ben Tahar (UM1). Ils indiquent qu'ils ont effectué un sondage sur 19 étudiants (essentiellement des doctorants en gestion). La moitié se déclare insatisfait du contenu de certaines formations, soit le niveau est trop basique, soit trop avancé (pour les gestionnaires). Ils relèvent également une forte demande pour augmenter le volume horaire du cours de « méthodes qualitatives en gestion », qui en l'état ne fait que survoler les éléments abordés. Ils regrettent enfin qu'il n'y ait pas de cours d'anglais. DS remercie les doctorants pour leur initiative. Il répond à plusieurs niveaux : (i) il est prévu pour les doctorants qui ne possèderaient pas les bases dans certains modules de pouvoir suivre les cours correspondant en master 2 (ii) il faudra certainement prévoir d'offrir deux cours de méthodologie qualitative pour les gestionnaires. Une réflexion générale sur la maquette des formations est prévue en 2014 (iii) il existe des cours d'anglais dispensés par le collège doctoral. Il remarque enfin que la représentativité de l'échantillon de doctorants qui ont répondu est faible (moins du quart des doctorants en 1^e et 2^e année, uniquement des gestionnaires).

5/ Proposition de la nouvelle équipe de direction

Suite à la cessation d'activité du directeur à compter du 1^{er} septembre 2013 (il sera nommé professeur émérite à cette date), c'est le directeur adjoint, Patrick Sentis, qui assurera l'intérim jusqu'au 31 décembre 2014. Il sera secondé par Philippe Mahenc, qui est candidat pour faire partie de l'équipe de direction avec Patrick Sentis lors du contrat 2015-2019.

Patrick Sentis et Philippe Mahenc (invité au conseil) présentent leur candidature comme directeur et directeur adjoint respectivement.

Patrick Sentis (PS). Doctorat en Sciences de Gestion de l'université de Montpellier 1. Agrégation de Gestion en 2001. Nommé Professeur à l'université du Havre. Mutation à Montpellier 1 (Faculté AES) en 2003. Directeur adjoint du GESEM. A l'origine de l'habilitation (avec Philippe Aurier) du CR2M (premier laboratoire co-habilité entre UM1 et UM2). Membre du comité de direction de MRM. Remplacement de Jean-Laurent Viviani comme DA de l'EDEG (suite à la mutation de ce dernier). Spécialiste de Finance

Philippe Mahenc. Doctorat en Sciences économiques de l'université de Toulouse. Agrégation d'Economie. Professeur à l'université de Perpignan où il dirige le JEREM. Mutation à l'université de Montpellier 1 où il intègre la faculté d'économie et le LAMETA. Spécialiste en Economie de l'environnement et Organisation industrielle.

Présentation du projet pour le contrat 2015-2019

PS salue l'énorme travail réalisé par DS. Il se situera dans sa continuité. Quelques points particuliers :

- (i) *L'international*. Un gros travail a déjà été réalisé par J-M. Boisson. Il continuera à encourager l'ouverture internationale via notamment le DMM, les Bourses internationales, les co-tutelles, l'invitation de professeurs étrangers, la finalisation du site en anglais
- (ii) *Les formations*. Les demandes émanant des doctorants seront prises en compte. Un audit sera mis en place concernant la satisfaction des doctorants. Une certaine rotation des enseignements est certainement à prévoir. Il confirme que dès la rentrée prochaine une large réflexion sera menée sur ces formations
- (iii) *Les moyens financiers*. Les moyens financiers de l'école devront retrouver le niveau qu'elles avaient avant 2013 (soit environ 50 000 euros). Les facultés ou instituts seront sollicités pour prendre à leur charge les dépenses afférentes aux enseignements
- (iv) *Le périmètre de l'école*. Compte tenu de l'intégration de l'université de Perpignan comme tutelle de certaines unités de recherche, il faudra solliciter sa co-habilitation pour l'EDEG. Ce qui devrait conduire à des modifications de la composition du conseil et du bureau de l'école.
- (v) *L'émergence d'un pôle rassemblant les économistes et les gestionnaires*. L'EDEG devra poursuivre la réflexion engagée par DS sur l'opportunité de constituer un pôle de site Economie-Management, rassemblant l'ensemble des laboratoires menant des travaux dans les domaines de l'économie et de la gestion, les différents établissements et les divers organismes de recherche concernés sur le site de Montpellier, voire au-delà au niveau régional (à l'image des pôles Chimie « Balard », Biologie-Santé « Rabelais »...).
- (vi) *La gouvernance de l'école*. La structure de l'équipe de direction sera conservée : un directeur adjoint, deux chargés de mission (« Ouverture internationale et européenne », « Insertion professionnelle »). Philippe Mahenc a été sollicité comme directeur adjoint (il assurera également l'intérim dans cette fonction jusqu'au 31 décembre 2014, à sa place). Des initiatives sont engagées pour remplacer Jean-Marie Boisson et Thierry Blayac à partir de 2015. Daniel Serra sera professeur émérite à compter du 1^{er} septembre 2013. PS propose de le nommer directeur honoraire de l'école, compte tenu de la forte implication dont il a témoigné dans cette fonction depuis 2006. Il pourra ainsi faire bénéficier de son expérience la nouvelle équipe de direction.

DS remercie Patrick Sentis et Philippe Mahenc. Il se dit très honoré de la distinction qui lui est attribuée. Il contribuera à aider la nouvelle direction dans sa tâche lorsqu'il sera sollicité.

S'agissant de l'émergence d'un pôle de site rassemblant les économistes et les gestionnaires évoqué par PS, il rappelle l'historique récent des procédures mises en place pour conduire à la fusion entre l'université Montpellier 1 et l'université Montpellier 2 au 1^{er} janvier 2015, en insistant sur la dimension recherche. Un certain nombre de Comité thématique d'établissement (CTE) ont été définis. Constatant la séparation entre l'Economie et la Gestion, il a effectivement pris l'initiative de rassembler ces communautés afin de les sensibiliser aux risques que pouvaient leur faire courir cette séparation dans l'université fusionnée. Les événements récents (élection de représentants doctorants au CTE Gestion à UM2) le confortent dans son anticipation de l'évolution de la structuration de la recherche dans la nouvelle université (UM1/UM2). Ces CTE seront de fait la déclinaison dans l'université des pôles de site. Les économistes et les gestionnaires ont ainsi un intérêt évident à se rassembler pour témoigner de leur potentiel de recherche et assurer une meilleure lisibilité des disciplines au niveau régional.

La candidature de la nouvelle équipe de direction de l'EDEG est mise au vote. L'ensemble des 18 votants se déclare favorable à la candidature de Patrick Sentis et Philippe Mahenc.

6/ Thèses labellisées « Chaire UNESCO »

Le professeur Jean-Louis Rastoin (invité au conseil) présente le projet de thèses labellisées « Chaire UNESCO ». Il rappelle que Montpellier a obtenu la première chaire sur la sécurité alimentaire (septembre 2011). Il s'agit d'une problématique pluridisciplinaire et internationale : 20 masters, 12 UMR, 3 groupements (Agropolis International, Système alimentaire localisé, MSH de Montpellier), 35 universités et 21 pays étrangers sont concernés. L'UNESCO délivre des labels au niveau L/M/D et décerne des prix pour les étudiants. A l'école SupAgro de Montpellier, un master ter est labellisé. L'objectif du label est de contribuer à la visibilité internationale des formations et à favoriser l'insertion professionnelle des doctorants. Une commission aura pour rôle de juger de la pertinence des sujets de thèse des candidats. Seront concernées à Montpellier les ED EDEG, Droit et SIBAGHE.

DS remercie Jean-Louis Rastoin et se félicite de cette initiative qui contribuera à améliorer l'ouverture internationale de l'école.

La séance est levée à 12h40.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Compte Rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale**Vendredi 30 novembre 2012**

Conseillers présents ou représentés : F. Le Roy, S. Michel, E. Montaigne, F. Rodhain, J-M. Salles, D. Serra, P. Sentis, F. Lasch, E. Sol, M. Da Fonseca, Y. Bentahar, S. Saïdi Boroujeni, C. Gervais, M. Stephan, B. Mortet, A. Chollet, M. Bakkour, P. Zidouemba, N. Dieudonné, Fady Hamade, N. Khalifa, V. Llorca

Invités permanents présents ou représentés : T. Blayac (Ch Mission Edeg), J.-M. Boisson (Ch Mission Edeg), A. François-Heude, P. Garin (UMR G-Eau), représenté par T. Rieu, J. Mercier, J.-M. Touzard (UMR Innovation), représenté par L. Temple,

Conseillers ou invités permanents excusés : P. Aurier, K. Messegem, P. Perrier-Cornet, J.C. Poudou, B. Blondin, P. Gilli, B. Godelle, D. Jourdan, M. Lacroix, C. Lagarde, P. Ndiaye, E. Stephany, S. Thoyer, P. Batteau, M. Salas, S. Becque-Ickowicz, A.Y. Le Dain.

La réunion, présidée par le Directeur de l'école, Daniel Serra (DS), débute à 14 h.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, DS salue les nouveaux conseillers du Collège des personnalités extérieures : S. Becque-Ickowicz, N. Dieudonné, Fady Hamade, N. Khalifa, V. Llorca

Les débats suivent l'ordre du jour, excepté le point n°1 qui passe en avant-dernière position.

1. La structure du conseil (collège Personnalités extérieures, composition Bureau à partir du 1/01/2013, préparation changement de direction le 1/09/2013) / 2. Le bilan des Contrats doctoraux / 3. Le point sur les effectifs à la rentrée 2012-2013 / 4. Le budget 2012 et le budget prévisionnel 2013 / 5. Les enseignements dispensés par l'école en 2013 / 6. Le PRES (1/01/2013) / 7. Les manifestations 2013 / 8. Les relations internationales et les débouchés professionnels / 9. Questions diverses.

1/ Le bilan des contrats doctoraux

DS informe le conseil du nombre de contrats doctoraux mis à disposition pour l'année 2012. Cette année, l'ED a disposé de 15 contrats doctoraux, dont 9 financés par les établissements (5 UM1, 3 UM2, 1 SupAgro), 5 financés par le LABEX Entreprendre et 1 AMX Polytechnique (ministère). Il présente la procédure qui a été suivie (cf annexe 1a), les résultats (cf annexe 1b) et commente ces informations. Il précise que le Labex ne financera pas tous les ans des CD.

DS informe ensuite le conseil du nombre de « missions complémentaires » attribuées par les établissements aux doctorants contractuels. UM1 accorde 14 supports et UM2, 2. L'attribution de ces missions entre les candidats se fait en fonction du classement au concours, en relation avec les besoins exprimés par les composantes (adaptation de l'offre à la demande) (cf annexe 1c). Le conseil approuve ces décisions.

2/ Le point sur les effectifs à la rentrée 2012/2013

DS fait le point sur les statistiques à la rentrée 2012-2013 et commente le document distribué (cf annexe 2a) : 1° tableau : nombre d'inscrits/ nombre des 1^{ères} inscriptions / nombre des soutenances / nombre des abandons ; 2^{ème} tableau : effectifs ventilés par Unité de Recherche, avec un rappel des effectifs 2011/2012 [effectifs actualisés au 15 janvier 2013 : 167].

3/ Le budget 2012 et le budget prévisionnel 2013**Le budget 2012**

DS commente le tableau du budget réalisé en 2012 (cf l'annexe 3a). Il rappelle que le soutien des établissements s'est monté à 29 200 € (19 500 au titre de UM1 / 5000 au titre de UM2 / 5 000 au titre de SupAgro), auquel UM1 a adjoint un budget à hauteur de 20 000 € pour l'action « soutenances » non soutenue.

Au niveau des dépenses, on observe une baisse par rapport à 2011 qui s'explique par une baisse du nombre de soutenances (2012 : 26 soutenances + 6HDR, 2011 : 42 soutenances + 9 HDR), ainsi qu'une baisse dans la prise en charge des modules de la MED, car ceux-ci ont été interrompus en cours d'année (disparition programmée de la MED). Un ensemble de modules « professionnalisants » est à nouveau mis en place pour 2012/ 2013 par le Collège Doctoral. D'un autre côté, une dépense nouvelle (de l'ordre de 1 500 €) correspond à la Journée « insertion professionnelle » qu'organise dorénavant l'école.

Budget prévisionnel 2013

DS propose que le budget reste sensiblement le même en 2013 (soit environ 49 000 €) et commente le document (cf annexe 3b).

[information actualisée au 15 janvier 2013 : le budget prévisionnel a été revu à la baisse suite à la restriction des crédits affectés à l'école (29 500 €) (cf l'annexe 4).

DS souligne l'importance de l'ouverture internationale de l'ED et propose qu'une partie du budget soit consacrée à la mobilité internationale des doctorants. La dimension internationale a d'ailleurs été « pointée » comme point à améliorer lors de la dernière évaluation AERES. DS précise qu'il s'agira essentiellement d'un cofinancement destiné à rendre possible un projet de mobilité déjà soutenu par une unité de recherche.

J.M. Salles intervient et met en avant un projet lié au thème de recherche sur la bio-diversité élaboré par S.Thoyer et lui-même, qui repose sur un programme d'échange de doctorants « International Training Net Work ». Cela regrouperait 2 ou 3 thèses « croisées » par établissement. J.M. Boisson souligne qu'il conviendrait de financer au moins un mouvement par doctorant durant sa thèse. Il signale que la Région a été sollicitée, mais sans succès. Il ajoute que l'on va entrer dans un nouveau programme de recherche cadre Européen et que de nouvelles actions sont prévues dans les mécanismes d'échange pour les doctorants (programme Marie-Curie). DS fait part des actions de certaines ED dans ce sens, par exemple l'ED de Lyon : les directeurs de thèse obligent leurs doctorants à passer 3 mois dans un autre laboratoire à l'étranger. F. Le Roy cite le cas d'un de ses doctorants qui est parti 6 mois en Virginie, avec un financement du laboratoire qui est venu compléter l'apport personnel. L'idée est que l'ED puisse « abonder » les projets. DS propose d'affecter pour commencer une enveloppe de 10 000 € à cette action de soutien à la mobilité internationale des doctorants.

Jacques Mercier annonce une baisse des budgets UM1 et UM2 pour 2013.

S. Michel met en avant deux points différents : d'une part l'aide à la mobilité des doctorants, d'autre part promouvoir le Recherche en incitant les doctorants à participer aux colloques et aux conférences. DS répond que le projet porte uniquement sur la mobilité internationale des doctorants.

F.Le Roy ajoute qu'il faut dissocier ces deux points : en ce qui concerne la promotion de la recherche, les conférences, colloque, etc., c'est une mission qui appartient aux laboratoires totalement. Pour la mobilité internationale, le laboratoire et l'ED pourrait apporter un cofinancement et favoriser ainsi des séjours d'au moins 3 mois à l'étranger pour les doctorants. Il évoque en outre le problème de la sélection du doctorant : doit-elle être faite sur proposition du laboratoire ? P. Sentis répond que cela doit être totalement sous l'initiative du candidat qui monte son dossier.

4/ Les enseignements dispensés par l'Ecole en 2013

DS informe le conseil que 290 h d'enseignements propres à l'EDEG sont programmées cette année. Il présente la liste des cours (cf l'annexe 5a). Elle inclut un accroissement de 10h à 20h du cours « Méthodes statistiques non-paramétriques » par une adjonction d'une partie sur les « logiciels de l'économie expérimentale » (M. Willinger et D. Dubois). Les cours « Econométrie des données de panels » et « Econométrie des variables qualitatives et limitées » ne seront pas ouverts cette année, car B. Mulkay est largement mobilisé par sa fonction à l'AERES. Franck Lash intervient et suggère la possibilité de proposer certains cours en langue anglaise (ex.: Politique économique, Economie expérimentale...)

5/ Le PRES

DS rappelle que le président du PRES est Philippe Augé. Il procède à la présentation du Collège Doctoral.

Le Collège Doctoral a été créé le 1^{er} janvier 2013 (rentrée officielle le 12 octobre 2012, avec l'accueil des doctorants étrangers). La gouvernance est assurée par une directrice (Mariel Cadopi), assistée par un bureau et un Conseil composé des personnalités suivantes : Président du PRES, les Présidents et Directeurs des Etablissements, les Vice-Présidents des différents Conseil Scientifiques, les Directeurs de Ecoles Doctorales, le directeur du Collège Doctoral (Budget : 79 000 €).

Le Collège Doctoral rassemble 12 Ecole Doctorales. Il s'agit d'un lieu de coopération et de concertation. C'est une structure qui va permettre à l'ensemble des Ecoles Doctorales de dialoguer, se concerter dans l'intérêt des doctorants, de façon à élaborer un socle commun de formations, de procédures, tout en respectant la spécificité de chaque Ecole Doctorale. Le projet est donc d'uniformiser les procédures d'inscription, de soutenance, d'établir une charte de thèses commune et surtout de délivrer un diplôme avec un Label unique : « Université Sud de France Montpellier Perpignan ». Les premières réalisations sont de proposer des formations transversales, visant à faciliter l'insertion professionnelle des doctorants (modules de la MED précédemment). Cela sera aussi un lieu de rencontre de Doctorants et Docteurs, avec des événements et manifestations proposées dans ce sens.

6/ Les manifestations 2013

- Rentrée de l'ED

DS propose la date du Vendredi 1er février pour la cérémonie de rentrée officielle de l'ED. DS précise que cette année la cérémonie de remise des diplômes de doctorat est déconnectée de la rentrée de l'Ecole. Elle devrait être organisée dans le cadre du Collège doctoral du PRES. Tous les doctorants inscrits en 1^o année de thèse dans l'école doivent assister à cette rentrée officielle au cours de laquelle seront présentés la structure de l'école, son fonctionnement ainsi que les multiples actions qui y sont menées. Seront également présentées sommairement les différentes unités de recherche rassemblées en son sein. Les membres du Conseil de l'école ainsi que l'ensemble des membres des unités de recherche (enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, doctorants plus anciens) sont invités à assister à cette cérémonie qui demeure l'une des marques de notre identité. C'est aussi l'occasion pour tous les doctorants déjà « en place » de souhaiter la bienvenue aux nouveaux.

- DMM (ADDEGeM)

Maïté Stephan fait la présentation du DMM qui aura lieu du 13 au 15 mai 2013. Les deux responsables de la manifestation 2013 sont Saghar Saïdi-Boroujeni, doctorante ART-DEV et elle-même, doctorante LAMETA. LE DMM permet aux Doctorants de promouvoir et partager les travaux de recherche dans une dimension internationale. Un comité de 46 collègues HDR participe à la sélection des papiers scientifiques. Trois intervenants extérieurs sont annoncés : Hubert Kempf (Centre d'Economie de la Sorbonne et Banque de France, Paris), Michel Roland (Université de Laval, Canada), Alain Trannoy (EHESS, Marseille).

- La journée des Anciens

Comme l'année précédente, l'ED organisera la journée des Anciens, animée par T. Blayac (Chargé de mission pour l'insertion professionnelle). Cette manifestation est essentiellement destinée à éclairer les doctorants sur les débouchés professionnels des docteurs en économie ou en gestion en dehors du milieu académique : une table ronde réunissant des anciens Docteurs sera animée par Thierry Blayac. Les invités qui participeront à cette journée occupent des fonctions représentatives des débouchés professionnels des docteurs en économie ou gestion. Des informations concernant les débouchés dans l'enseignement supérieur et les organismes de recherche seront également communiquées par des collègues membres des 5^e et 6^e sections du CNU et des organismes de recherche (CNRS, INRA notamment).

7/ Relations internationales

Jean-Marie Boisson (Chargé de mission EDEG pour les relations européennes et internationales) fait part de la mise en place d'une convention internationale « Renforcement des capacités universitaires en économie des écoles doctorales du Nouveau Programme Troisième Cycle Inter-universitaire (NPTCI) ». Cette convention a pour objet de lier l'EDEG à la formation de 7 écoles doctorales de pays africains (Dakar, Burkina Fasso, Cameroun, Bénin, Côte d'Ivoire, République du Congo, Gabon). Les objectifs de cette convention sont une harmonisation du fonctionnement des ED africaines avec la nôtre. Les trois objectifs sont de renforcer la formation des Enseignants Chercheurs, faciliter les co-tutelles de thèses pour permettre d'augmenter les bourses du Ministère des Affaires Etrangères et augmenter le rayonnement de la recherche et les actions de partenariat. Elle prévoit l'accueil d'étudiants en thèse, la co-tutelle de thèse et la possibilité d'enseignements dans ces universités suite à des appels d'offre. Le dossier est préparé par L. Temple (CIRAD), soutenu par le Ministère des Affaires étrangères

8/ La structure du conseil (collège Personnalités extérieures, composition Bureau à partir du 01/01/2013, préparation changement de direction le 01/09/2013)

DS fait part de la nouvelle composition du collège des Personnalités extérieures du conseil : la nouvelle directrice de l'ED de Droit, Solange Becque-Ickowicz, des anciens docteurs de l'ED occupant des fonctions représentatives des débouchés professionnels non académiques : Nicolas Dieudonné (AREVA Paris), Fady Hamade (BRL Nîmes), Najib Khalifa (Mairie de Bordeaux), Virginie Llorca (IBM Montpellier). Pierre Batteau, (directeur ED Economie Gestion Aix-Marseille) et Michel Salas (Directeur Agropolis Montpellier) restent membres du collège. Sont devenus « membres invités permanents » : Bruno Blondin (DS SupAgro, Patrick Gilli (VPCS UM3), Didier Jourdan (Dir Sup de Co, Anne-Yvonne Le Dain (VP Recherche Région), Jacques Mercier (VPCS UM1), Bernard Godelle (VPCS UM2).

DS commente une évolution éventuelle du bureau : le Bureau est une structure souple composée de peu personnes, qui soutient et aide le directeur (ex. : concertation sur les problèmes d'équipes, les décisions urgentes, les procédures HDR, ...). Il est constitué des directeurs d'unités de recherche comptant plus de 5 HDR. Or il se trouve que G-Eau et INNOVATION ont atteint ce quota. D'un autre côté, la structuration en équipes de MRM disparaît, or 3 de ces responsables d'équipes (MRM-ERFI, MRMC2M, MRM-CREGO) siégeaient dans le Bureau... Ludovic Temple (Innovation) exprime le souhait d'Innovation d'être représenté au bureau. Thierry Rieu (G-Eau) émet l'idée que le Bureau pourrait être à géométrie variable : certaines réunions pourraient avoir lieu avec un effectif plus large si l'objet de la réunion s'y prête. Aucune décision n'est prise.

DS annonce que le prochain conseil se déroulera début juin et qu'il devra examiner les candidatures à la direction de l'ED à partir de septembre 2013. Sera également abordé lors de ce conseil la préparation de l'évaluation AERES (bilan 2011-2014 et projet 2015-2019). Les dossiers sont à transmettre en septembre 2013 avec une visite du comité d'évaluation vraisemblablement début 2014.

9/ Questions diverses

Deux questions sont évoquées : (i) Le périmètre de l'ED et la place de UM3 : problème de fond concernant UM3 dans l'ED (aucune dotation, aucun CD) (ii) Les modalités de la procédure HDR dont le cadre est plus adapté aux Sciences « dures » qu'aux Sciences humaines.

La séance est levée à 17h00.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Compte Rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale

Vendredi 29 juin 2012

Conseillers présents ou représentés : P. Aurier, F. Le Roy, K. Messeghem, S. Michel, E. Montaigne, P. Perrier-Cornet, F. Rodhain, J.-M. Salles, D. Serra, P. Sentis, F. Lasch, J.-C. Poudou, E. Sol, M. Da Fonseca, Y. Bentahar, S. Saïdi Boroujeni, C. Gervais, M. Stephan, B. Mortet, A. Chollet, M. Bakkour, P. Zidouemba, D. Jourdan, représenté par F. Lasch.

Invités permanents présents ou représentés : T. Blayac (Ch Mission Edeg), J.-M. Boisson (Ch Mission Edeg), P. Garin (UMR G-Eau), représenté par M. Montginoul, J.-M. Touzard (UMR Innovation), représenté par L. Temple, C. Lagarde (Doyen Faculté d'Economie), représenté par le Vice-Doyen, François Mirabel

Conseillers ou invités permanents excusés : M. Lacroix, P. Ndiaye, A. François-Heudes, S. Thoyer, P. Gilli, P. Batteau, M. Salas, C. Neau-Leduc, J. Mercier,

La réunion, présidée par le Directeur de l'école, Daniel Serra (DS), débute à 14 h.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, DS salue les nouveaux conseillers : S. Michel, K. Messeghem, F. Rodhain, F. Lasch et les doctorants, élus le 24 mai 2012 : Marie Da Fonseca, Saghar Saïdi Boroujeni, Maité Stephan, Antoine Chollet, Mahmoud Bakkour, ainsi que leurs suppléants : Yors Bentahar, Clotilde Gervais, Benjamin Mortet, Jean-Michel Wouters, Patrice Zidouemba.

Les débats suivent l'ordre du jour annoncé :

1/ Les manifestations 2012 (Le point sur la cérémonie de rentrée officielle de l'ED et sur la manifestation dédiée à l'insertion professionnelle des doctorants ; les manifestations à venir)

2/ Les statistiques 2011-2012

3 /Les enseignements et les modules pro de la MED

4 / Le concours destiné à attribuer les Contrats doctoraux 2012

5/ Le budget 2011 et le budget prévisionnel 2012

6/ Les doctorants contractuels "moniteurs"

7/ Les relations internationales de l'école

8/ Réflexions sur la composition du collège "personnalités extérieures " de l'école

9/ Questions diverses

1/ Les manifestations 2012

• Cérémonie de rentrée officielle de l'ED

DS fait une présentation de la cérémonie de rentrée officielle de l'EDEG 2012. Il rappelle que la cérémonie s'est tenue le vendredi 10 février. La cérémonie, placée sous le patronage de Philippe Augé, le Président de l'Université Montpellier 1, a rassemblé une cinquantaine de personnes. Comme chaque année le programme de la cérémonie a comporté l'accueil des nouveaux doctorants et la présentation de l'Ecole par son Directeur (composition, fonctionnement, missions, évaluation AERES), suivie par la remise des diplômes animée par le Directeur adjoint, Patrick Sentis : cette année, 40 docteurs ont été « honorés ». Lors de la cérémonie, Hamza Boudaoud, doctorant en économie, a présenté le *Doctoral Meeting*, organisé par l'ADDEGeM du 3 au 5 mai 2011. Comme chaque année cette manifestation s'est déroulée avec succès (2 conférences invitées ; 18 sessions parallèles). Soufiane Khoudmi, doctorant en économie, a fait ensuite une présentation de la manifestation 2012, dont il sera l'organisateur. En 2012, l'événement est prévu en septembre-octobre (la date n'est pas encore définie). Soufiane Khoudmi rappelle qu'il s'agit d'un colloque organisé par les doctorants et jeunes docteurs de l'école depuis 4 ans, dont l'objet est d'accueillir des doctorants « extérieurs » (dont de nombreux étrangers) qui viennent présenter des papiers de recherche ayant fait l'objet d'une sélection préalable par un comité scientifique local d'enseignants-chercheurs de l'école. Il est rappelé que cette manifestation est ouverte aux économistes et aux gestionnaires. La cérémonie s'est clôturée par un cocktail musical.

• " Table ronde des Anciens "

Thierry Blayac, Chargé de mission Insertion professionnelle de l'EDEG, rapporte la façon dont s'est déroulée la manifestation du 15 juin 2012, dédiée aux débouchés professionnels des docteurs. L'après-midi a été divisé en deux parties :

- L'insertion des Docteurs dans les universités et les organismes de recherche : une présentation des différentes procédures de qualification CNU effectuée par Sandrine Michel pour la section 05 et Patrick Sentis pour la section 06 (tous deux membres élus de ces sections).
- L'insertion des docteurs en dehors du milieu académique : une table ronde réunissant des anciens Docteurs : Virginie Llorca, (IBM Montpellier), Fady Hamadé (BRL Nîmes), Najib Khalifa (mairie de Bordeaux), Nicolas Dieudonné (AREVA, Paris), animée par Thierry Blayac.

Une cinquantaine de doctorants ont participé à cette manifestation qui s'est clôturée par un apéritif.

- **Manifestation à venir**

Jean-Marie Boisson, Chargé de mission Relations européennes et internationales de l'EDEG, présente brièvement le 7^{ième} programme cadre de la Commission européenne qui regroupe toutes les initiatives en matière de recherche. Il comporte des projets qui offrent des financements importants consacré à la mobilité des chercheurs, tels que par exemple l'INT (Initial Training Network, programmes Marie-Curie). La période de programmation, allant de 2007 à 2013, est dotée d'un budget d'environ 50 milliards d'euros. Il est possible que la programmation qui touche à sa fin offre des possibilités d'aboutissement rapide des dernières demandes. Les premiers appels à projets ont été lancés le 22 décembre 2006 et la liste est continuellement mise à jour, par exemple sur le site web du NCP FNRS. Le FNRS octroie également une aide à la préparation des demandes de financement. Jean-Marie Boisson informe le conseil de la venue à Montpellier, à la demande de DS, de l'un des Points de Contacts Nationaux (PCN) français, Stéphane Aymard, ancien docteur du Lameta, au mois de septembre, pour effectuer une présentation des dispositifs en cours. Le Président du PRES a accepté que cette intervention se fasse dans le cadre de cette institution.

2/ Les statistiques 2011-2012

DS présente les statistiques de l'EDEG et commente les documents distribués : Tableau global récapitulatif / Nombre des 1^{ières} inscriptions par unité de recherche / Nombre des abandons par unité de recherche / Nombre de thèses par HDR / Devenir des Docteurs 2011.

Il rappelle que l'EDEG rassemble actuellement 200 enseignants-chercheurs dont 80 HDR (61 « actifs ») et 156 doctorants. Il propose d'afficher un nombre de doctorants maximal souhaitable par HDR pour le prochain contrat quadriennal.

Thierry Blayac apporte une précision à propos des enquêtes post-doctorat : il s'agit d'enquêtes sur 30 mois réalisées par UM1 et UM2.

3/ Les enseignements et les modules pro de la MED

DS informe le conseil que les 280 h d'enseignements propres à l'EDEG prévues cette année ont bien été dispensées.

Au niveau de la MED, 47 doctorants ont bénéficié de formations pro diverses et 1 seul a participé aux « doctoriales ». Il indique que les modules de la MED seront en "stand by" à la rentrée 2012. La MED va être intégrée dans le PRES.

Il évoque une lettre de la direction de la BU Droit-Economie signalant qu'elle a créé, en collaboration avec la MED, une nouvelle formation intitulée « Recherche et gestion de l'information : méthodes, outils, ressources spécialisées ». Elle propose de venir en faire la présentation lors de la cérémonie de rentrée de l'école car il y a peu de participants de notre école.

Les représentants doctorants insistent sur le fait que les modules de la MED sont très intéressants pour eux. Patrick Sentis s'interroge sur le coût des formations qui seront accessibles au niveau du Collège Doctoral.

4/ Le concours destiné à attribuer les Contrats doctoraux 2012

DS rappelle que la procédure d'attribution des contrats doctoraux 2012 est la suivante :

1[°] étape : Avant le 12 mai : proposition de sujets « fléchés » par les laboratoires, avec la répartition suivante : LAMETA (10 Economie), MRM (12 Gestion), MOISA (3 Economie, 3 Gestion), ART-DEV (1 Economie), INNOVATION (1 Economie).

2[°] étape : 14 mai : affichage des sujets sur le site web de l'école.

3[°] étape : 30 juin: date limite de réception des candidatures à l'EDEG. Les candidatures doivent porter sur 2 sujets avec un ordre de priorité déclaré. Transmission aux directeurs de thèse potentiels qui donnent leur avis sur les candidatures reçues pour leur sujet avant le 13 juillet.

4[°] étape : 16 juillet : Une sélection est effectuée par le Bureau de l'EDEG. Les candidats retenus pour participer au concours sont informés de la date et des conditions du concours.

5[°] étape : 14 septembre : Concours entre les candidats sélectionnés. Classement des candidats par le jury en fonction des critères suivants :

1/ qualité du cursus universitaire complet (y compris note au mémoire de master 2)

2/ présentation orale des candidats lors de l'audition. Chaque candidat est invité à : 1/ donner son point de vue sur le sujet choisi en priorité et défendre l'adéquation de son profil au sujet 2/ présenter un papier scientifique se rapportant au sujet (le papier peut être choisi dans les références communiquées ; il ne s'agit pas de présenter le mémoire de master 2).

3/ respect d'un certain équilibre entre les disciplines de sciences économiques et de gestion.

DS informe le conseil que cette année le Labex « Entreprendre » assure le financement de 6 CD supplémentaires. Les candidatures à ces CD seront évaluées selon la même procédure que pour les CD financés par les établissements et par le même jury (Bureau de l'EDEG, complété par le Directeur du Labex et le Directeur de son CS).

DS indique que l'EDEG dispose cette année de 8 CD (financement : 5 UM1 / 2 UM2 / 1 SupAgro).

Pour mémoire, au cours des années précédentes, l'école a disposé des dotations suivantes :

2011 : 8 CD (5 UM1 / 2 UM2 / 1 SA)

2010 : 10 CD (8 UM1 / 2 SA)

2009 : 9 CD (6 UM1 / 1 UM2 / 2 SA)

5/ Le budget 2011 et le budget prévisionnel 2012

DS présente et commente le budget 2011. Il rappelle que le soutien des établissements s'est monté à 29 200 euros (19 500 au titre de UM1 / 5700 au titre de UM2 / 4 000 au titre de SA). Se sont rajoutées à ce budget une prise en charge directe de UM1 à hauteur de 20 800 euros destinée à financer l'action « soutenances » et une prise en charge directe de UM2 à hauteur de 1 500 euros destinée à financer l'action « association Contact ». Le budget global s'est ainsi monté en 2011 à 51 700 euros, les postes de dépenses les plus élevées étant les enseignements propres à l'école (280 heures de cours) et l'intervention de l'école dans la prise en charge financière des soutenances (45 soutenances en 2011).

Le budget 2012 sera voisin de celui de 2011 avec un soutien officiel de 29 000 euros. Au niveau des dépenses, sont prévues une légère augmentation des dépenses chargées de financer les cours (190 heures), une dépense supplémentaire de prise en charge de la Journée « insertion professionnelle » (de l'ordre de 1000 euros) et une baisse du budget « soutenances » (40 soutenances).

6/ Les doctorants contractuels "moniteurs"

DS commente le tableau présentant les affectations des tâches complémentaires octroyées aux doctorants contractuels depuis 2008 par UM1 (3 en 2008.2009, 7 en 2009/2010, 12 en 2010/2011, 12 en 2011/2012). Le nombre de supports budgétaires disponibles pour 2012/2013 n'est pas encore connu.

L'affectation des tâches complémentaires à l'UM2 est problématique. Cette affectation est réalisée en juillet alors que les contrats doctoraux ne sont attribués par l'EDEG qu'en septembre. Ce décalage ne permet pas de cibler correctement les besoins sur les contrats doctoraux de septembre. Une demande sera donc faite par l'EDEG à l'UM2 pour geler quelques supports de tâches complémentaires. Par ailleurs, seules trois possibilités supplémentaires de monitorat ont été ouvertes à l'UM1 en 2011/2012. Plusieurs doctorants se retrouveront donc sans expérience d'enseignement à l'issue de leur doctorat. De plus, le cumul de TD en vacation avec le contrat doctoral est tout simplement interdit par le décret de 2009. Il a donc été décidé d'établir une motion dénonçant cette incompatibilité et demandant son abrogation compte tenu de l'importance de l'expérience pédagogique dans les procédures de qualification et de carrière dans les sections 5 et 6 du CNU [La motion rédigée par Daniel Serra avec l'aide de Sandrine Michel a bien été transmise au Président de UM1. Celui-ci a répondu qu'il approuvait la démarche du conseil : le décret « doctorant contractuel », dans sa rédaction actuelle, ne convient effectivement pas aux doctorants des sections 1 à 6, ni d'ailleurs aux établissements en raison du surcoût qu'il engendre par rapport aux heures TD payées à la vacation. La question devrait être abordée au niveau de la CPU dès septembre].

7/ Relations internationales de l'école

Jean-Marie Boisson, Chargé de mission EDEG pour les relations européennes et internationales, présente le projet de convention internationale « Renforcement des capacités universitaires en économie des écoles doctorales du Nouveau Programme Troisième Cycle Inter-universitaire (NPTCI) ». Cette convention a pour objet de lier l'EDEG à la formation de 7 écoles doctorales de pays africains (Dakar, Burkina Fasso, Cameroun, Bénin, Côte d'Ivoire, République du Congo, Gabon). Elle prévoit l'accueil d'étudiants en thèse, la co-tutelle de thèse et la possibilité d'enseignements dans ces Universités suite à des appels d'offre. La convention reçoit un avis favorable du conseil de l'EDEG.

8/ Personnalités extérieures du conseil

DS évoque une amélioration souhaitable de la configuration du conseil de l'EDEG au niveau du collège des personnalités extérieures de manière à la rendre plus conforme à l'arrêté de 2006. Dans la mesure où certains membres actuels de ce collège ont un plus un statut d'institutionnels ayant un lien avec l'école que de professionnels, il se demande s'il ne serait pas opportun de faire « basculer » ces membres dans la catégorie des membres invités permanents et d'élire à leur place de véritables professionnels. Cela concerne : Bruno Blondin, Directeur Scientifique Ecole Sup Agro de Montpellier, Patrick Gilli, VPCS UM3, Didier Jourdan, Directeur Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier et Jacques Mercier VPCS UM1. La suggestion est faite de solliciter les anciens docteurs de l'école qui ont participé à la Journée « Insertion Professionnelle » dans la mesure où ils occupent des fonctions représentatives des débouchés professionnels des docteurs en économie ou gestion et ont manifesté leur intérêt pour notre école.

9/ Questions diverses

- DS informe le conseil que Christian Lagarde, VP délégué aux affaires générales UM1, demande à l'EDEG d'exprimer son avis sur le fonctionnement du logiciel anti-plagiat EPHORUS. François Mirabel et Jean-Christophe Poudou interviennent pour dire que ce

logiciel fonctionne très mal et ne parvient pas à détecter des plagiat pourtant évidents.

- Une question est posée concernant les réinscriptions en thèse à UM2 lorsqu'aucun financement n'est assuré pour le doctorant. En l'état actuel des choses, l'UM2 interdit l'inscription en thèse en l'absence de tout financement. Il ne rentre pas dans les attributions de l'EDEG de pouvoir changer ce point relevant des politiques de chaque établissement. L'EDEG n'exprime ici qu'un avis consultatif.

La séance est levée à 17h10.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Compte Rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale

Vendredi 9 décembre 2011

Conseillers présents ou représentés : P. Aurier, F. Le Roy, K. Messeghem, P. Perrier-Cornet, J-M. Salles, D. Serra, F. Lasch, J.-C. Poudou, E. Sol, J. Maurice, A. Rouaix, J. Mercier, B. Blondin

Invités permanents présents : T. Blayac (Ch Mission Edeg), J.-M. Boisson (Ch Mission Edeg), T. Rieu (UMR G-Eau), J.-M. Touzard (UMR Innovation), M. Lacroix (ISEM)

Conseillers ou invités permanents excusés : E. Montaigne, J.-P. Neveu, S. Michel, P. Sentis, C. Lagarde, P. Ndiaye, P. Gilli, P. Batteau, M. Salas, C. Neau-Leduc, D. Jourdan

La réunion, présidée par le Directeur de l'école, Daniel Serra (DS), débute à 9h30.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, DS salue les nouveaux conseillers : Bruno Blondin, Frank Lasch, Karim Messeghem, Jean-Christophe Poudou.

Il informe le Conseil que le renouvellement des doctorants élus devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2012.

Les débats suivent l'ordre du jour annoncé :

1/ Nouvelle composition des structures de gestion de l'école

2/ Bilan des contrats doctoraux 2011

3/ Inscriptions 2011/2012 : un premier point

4/ Programme d'actions de l'école : bilan 2011 et projet 2012 (budget, cours, insertion professionnelle, manifestations)

5/ Questions diverses

1/ Nouvelle composition des structures de gestion de l'école

DS présente le nouveau périmètre de l'ED avec l'entrée de l'UM3 comme établissement co-accrédité (via MRM et Art-Dev) depuis le 1^{er} janvier 2011. Il mentionne qu'en toute logique UM3 devrait désormais participer au budget de l'EDEG et au financement des CD. Il confirme que tous les doctorants en Gestion doivent désormais s'inscrire à l'EDEG, quel que soit leur établissement d'inscription (UM1, UM2, UM3, SupAgro). Des mesures transitoires peuvent être envisagées pour les doctorants UM3 déjà inscrits à l'ED 60. Il rappelle également que selon l'arrêté du 7 août 2006 : (i) un enseignant-chercheur ne peut faire partie que d'une seule équipe (ii) une équipe ne peut être rattachée qu'à une seule ED (sauf si l'hétérogénéité disciplinaire de l'équipe le justifie).

P. Aurier intervient pour rendre compte de l'ampleur des dysfonctionnements actuels et du non respect de ces règles. Certains étudiants UM3 en gestion inscrits à l'ED 60 continuent de fréquenter les locaux de MRM (place Eugène Bataillon) en désaccord avec la direction de l'unité. P. Aurier précise que ceci ne correspond pas à une « exclusion de doctorants », comme il lui est reproché dans une lettre émanant de la Présidence de l'UM3, mais à une application des règles en cours. J. Mercier (VPCS UM1) propose une réunion entre P. Gilli (VPCS UM3), D. Serra et lui-même à propos de cette question. D. Serra pense que la présence d'A. Fraysse (Présidente UM3) serait souhaitable.

2/ Bilan des contrats doctoraux 2011

Le concours destiné à attribuer les Contrats doctoraux (CD) a eu lieu le vendredi 9 septembre 2011. Le jury, présidé par DS, était composé de : J-M. Salles, E. Montaigne, J-C. Poudou, G. Naro, P. Sentis et J-P. Neveu. 24 sujets de thèse ont été proposés par les unités de recherche (12 en Economie, 12 en Gestion). 26 candidats se sont présentés pour l'audition (après avoir été retenus par les « porteurs » de projet de thèse).

Le jury avait à attribuer 8 CD : 5 financés par l'UM1, 2 financés par l'UM2, 1 financé par SupAgro. DS rappelle, pour mémoire, qu'en 2010, l'EDEG avait bénéficié de 10 CD (8 UM1, 2 SA).

Il souligne que parmi les 8 candidats ayant obtenu un CD, 4 sont issus d'Universités ou d'Ecoles extérieures au périmètre de l'EDEG ; ce qui confirme l'ouverture de l'école et sa capacité à attirer désormais de bons candidats extérieurs.

DS informe que cette année aucun candidat correspondant aux sujets proposés par MOISA n'a été retenu. Il précise toutefois que ce n'est pas le critère du laboratoire qui prime dans la sélection. Le classement des candidats s'établit en fonction des critères suivants : 1/ qualité du cursus universitaire complet (y compris note au mémoire de master 2) 2/ présentation orale des candidats lors de l'audition 3/ respect d'un certain équilibre entre les disciplines de sciences économiques et de gestion. Il reste que le fait que SupAgro ne finance plus qu'un seul CD peut poser problème. Car parmi les 2 unités dont la co-tutelle est SupAgro (LAMETA et MOISA), seul le LAMETA possède la double tutelle UM1/SupAgro et peut bénéficier des CD financés par UM1. Il serait souhaitable sans doute que SupAgro finance au moins 2 CD (ou que MOISA puisse avoir UM1 comme tutelle). Un débat s'engage entre Bruno Blondin (Dir. Scientifique SupAgro) et Jacques Mercier (VPCS UM1). Il ressort finalement de la discussion que l'on doit privilégier une liberté d'affectation des CD entre les unités, quelle que soit l'origine de leur financement (un CD financé par UM1 pourra très bien être attribué à un doctorant rattaché à MOISA). Ce qui règle le problème (à condition que les autres établissements soient sur la même ligne).

S'ensuit un autre débat sur le nombre de CD alloués par les établissements chaque année. Bruno Blondin prétend qu'il sera très difficile à SupAgro d'attribuer plus d'un CD par an à l'EDEG.

La question des missions complémentaires attribuées aux doctorants-contractuels est ensuite soulevée. Les doctorants signalent l'existence de difficultés d'informations et un manque de cohérence entre les différents établissements. Le doctorant-contractuel a certes le droit d'émettre un vœu de mission d'enseignement, mais très peu de missions complémentaires sont décernées chaque année. En fait, pratiquement, seul UM1 accorde actuellement des missions d'enseignement à des doctorants-contractuels EDEG. Car il existe des problèmes de délai : la décision d'attribution d'une mission ne peut être rendue qu'après les résultats du concours (mi-septembre), de sorte que les missions ne peuvent porter que sur des enseignements du 2^{ème} semestre. Or UM2 a déjà prévu tous les enseignements au cours du semestre précédent. DS rappelle qu'un doctorant-contractuel d'un établissement peut effectuer sa mission complémentaire dans un autre établissement. Il reconnaît que compte tenu du fait que seule UM1 finance actuellement ces missions et en raison du renouvellement automatique dans leur mission des doctorants en bénéficiant déjà (sauf problème), le nombre de possibilités nouvelles par an est très faible.

La liste nominative des candidats retenus, accompagnés de leur sujet de thèse, de leur directeur, de leur laboratoire de rattachement et de l'établissement d'inscription, est distribuée en séance (*document joint*). Le conseil approuve les décisions prises par le jury.

Jacques Mercier regrette que, malgré sa volonté d'aider la recherche, la Région ne propose plus de co-financements de CD. Elle a décidé d'aider la recherche indépendamment : création des projets « Chercheur d'avenir » depuis 2009 (le financement pouvant atteindre 100.000 euros avec possibilité de recruter un doctorant). Il évoque une autre piste de financements de CD : dans le secteur de la santé il existe des CD co-financés par le CHU et cela ne concerne pas seulement la médecine mais aussi la gestion ou l'économie de la santé. Il annonce par ailleurs l'existence de CD financés via les Labex. Le labex « Entreprendre », dirigé par Karim Messegem, devrait financer 7 ou 8 CD en 2012. Mais il précise qu'il est nécessaire de prévoir dans la durée (un CD engage financièrement l'établissement pour une durée de 3 ans). Bruno Blondin évoque les modalités de recrutement de ces CD attribués aux Labex. A SupAgro le recrutement est délégué aux Ecoles Doctorales. Jacques Mercier précise que c'est un point très satisfaisant : il est nécessaire de globaliser les procédures de recrutement des CD et de veiller à les faire respecter dans leur état actuel.

3/ Inscriptions 2011 : un premier point

DS rappelle que 185 doctorants étaient inscrits à l'EDEG en 2010-2011. Il présente les dernières statistiques pour 2011-2012 : 142 inscrits, plus 14 inscriptions en attente (pour des problèmes de compléments de dossiers) [fin mars 2012 : il y a bien 156 doctorants inscrits]. Les nouvelles inscriptions sont au nombre de 40 (auquel il faudra rajouter éventuellement les dossiers acceptés parmi la dizaine en stand by) [*début avril 2012 : 41 premières inscriptions*].

DS effectue un certain nombre de commentaires.

1°/ On constate un léger fléchissement des effectifs (une trentaine de doctorants en moins). Mais il lui semble difficile d'en tirer des leçons pour l'avenir compte tenu des fluctuations déjà constatées dans le passé. F. Le Roy explique cette baisse en partie par les mesures prises au niveau de l'école : réduction souhaitée du nombre de thèses par HDR, contrôle plus rigoureux des conditions d'inscription et de réinscriptions. DS rappelle que selon l'arrêté 7 août 2006, le Conseil scientifique des établissements co-accrédités doivent se prononcer sur le nombre maximal de thèses par HDR. Le CS UM1 devrait mettre à l'ordre du jour cette question. Au niveau de l'EDEG, une politique incitative d'encadrement du nombre de doctorants est effectivement mise en place.

2°/ Il regrette que les inscriptions, et surtout les ré-inscriptions, soient de plus en plus tardives. Il rappelle que dès la 4^e inscription, le Conseil Scientifique de l'établissement d'inscription doit donner avis.

3°/ Il annonce une amélioration nette dans la durée moyenne des thèses. Lors du précédent Contrat quadriennal, la moyenne a été de 4,5 ans. Elle a tendance à converger vers 4 ans (8% seulement des doctorants sollicitent une inscription au-delà de 4 ans). Ceci doit être mis en relation avec une augmentation significative du nombre de non réinscription, en raison essentiellement d'un refus d'inscription formulé par les Commissions des thèses des équipes (le nombre des abandons volontaires restant faible). Il mentionne toutefois que si ce contrôle plus strict peut être interprété positivement, ces refus de réinscription envoient dans le même temps un signal négatif : il faut être plus vigilant au niveau des premières inscriptions. Jacques Mercier ajoute que pour les doctorants-contractuels, cette vigilance est indispensable car il est difficile d'interrompre un contrat doctoral en cours.

4°/ 40 thèses ont été soutenues et comptabilisées en 2011. DS souligne que, en matière de production de thèses, avec vraisemblablement 45 thèses soutenues, 2011 sera une très bonne année (la moyenne annuelle au cours du précédent Contrat

quadriennal était de 34). Les thèses déjà soutenues se répartissent ainsi par discipline : 20 en Gestion, 20 en Economie. Par établissement, la ventilation est la suivante : 27 soutenances UM1, 7 soutenances UM2 et 6 soutenances SupAgro.

DS commente les soutenances et les procédures :

- Les délais imposés sont de moins en moins respectés. Ce qui entraîne d'énormes difficultés au niveau du secrétariat.
- Les directeurs de thèse et de laboratoire ne jouent pas tous leur rôle consciencieusement. C'est au niveau des unités de recherche que doit être vérifiée d'abord la conformité des dossiers (et non directement à l'ED).
- On relève une tendance à inclure dans les jurys de thèse des membres étrangers (en général prestigieux) dont on sait à l'avance qu'ils ne seront pas présents. Cela revient à « contourner » les règles qui régissent la composition des jurys (% hors ED, % rang A/rang B). Ce ne peut être que pour des raisons exceptionnelles (non prévisibles) que des membres du jury de thèse ne siègent pas effectivement. D'autant que les rapports envoyés par ces collègues étrangers sont souvent des plus rudimentaires. La visioconférence peut être une solution intéressante, qui minimise en outre les dépenses liées à la soutenance. M. Lacroix précise qu'il est très important de rassembler les textes et les informations qui régissent ces procédures, en particulier avec les pays étrangers. La première visioconférence pour une soutenance MRM/ERFI a eu lieu à l'ISEM et des difficultés sont apparues au moment de la délibération du jury, les procédures de délibération étant interprétées de façon très différente selon les pays (en l'occurrence, ici, le Canada.)
- DS évoque le problème des mentions attribuées à la thèse. Suite aux doutes émis par certains membres d'équipe au moment des soutenances, DS précise que celles-ci sont toujours d'actualité à UM1. Si certains établissements les ont supprimées (UM2, SupAgro) c'est une décision difficile à prendre à UM1 en raison de la position des juristes pour lesquels la mention demeure une référence au plan national. DS précise toutefois qu'il vient d'être informé que la section 5 (Economie) du CNU (dans sa nouvelle composition) vient de décider qu'il ne sera plus tenu compte des mentions pour l'évaluation des dossiers de candidature à la qualification.

4/ Programme d'actions de l'école : bilan 2011 et projet 2012 (budget, cours, insertion professionnelle, manifestations)

A) Budget

Le document retraçant le budget 2011 est distribué en séance (*document joint*). DS commente les deux documents.

Il signale que pour la première fois il y a eu concertation entre les différentes tutelles (à l'exclusion de UM3) en mai 2011. Les dotations budgétaires 2011 attribuées à l'EDEG se répartissent ainsi : 19500€ au titre de UM1, 5700€ au titre de UM 2, 4000€ au titre de Montpellier SupAgro. Ce qui donne un budget de 29200€ pour mener à bien les actions soutenues. Il convient de rajouter à cette somme l'action « soutenances », non soutenue, dont la prise en charge directe est assurée par UM1 (un montant de l'ordre de 20000€) et l'action « association Contact », prise en charge directement par UM2 (15000€). L'EDEG aura ainsi bénéficié en 2011 d'un budget total de l'ordre de 50000€.

DS se félicite de la « souplesse » de UM1 et remercie l'établissement pour la « rallonge » accordée. Le plus gros du budget de l'Ecole est consacré aux financements des soutenances et des cours dispensés. Jacques Mercier ajoute que cette concertation entre les différents établissements est absolument nécessaire. DS revient sur la question de la prise en charge par l'ED d'une partie des frais liés aux soutenances (1 rapporteur et le déjeuner du jury de soutenance par le passé, 1 rapporteur en 2011) et de la logistique de la soutenance. Pour UM2, cela ne devrait pas du tout revenir à l'ED mais aux laboratoires (aucune autre ED co-accréditée UM2 ne finance ce type de dépenses). Se pose toutefois au niveau des laboratoires des problèmes de budget et de personnel dans les équipes SHS. Jacques Mercier fait mention de la difficulté que rencontre le Président de UM1 qui est confronté au plafond de la masse salariale. Il rappelle par ailleurs que les Labex disposent de budgets conséquents sans avoir toutefois le droit de recruter du personnel. Il évoque également la création prochaine d'un Collège doctoral, dont l'une des missions devrait être d'assurer l'organisation et la répartition des personnels et des budgets. DS rappelle que le BQR UM1 n'existe plus, mais qu'il devrait être remplacé par des appels à projets.

B) Cours

DS informe le conseil que tous les enseignements prévus en 2011 ont été dispensés (280 heures).

La liste des cours envisagés en 2012 est distribuée en séance (*document joint*). DS commente le document et informe le conseil que le cours « Innovation, PME et entrepreneuriat » aura lieu désormais chaque année, le cours « Psychologie de la décision » étant supprimé.

DS fait part d'une proposition qui sera mise en œuvre à la rentrée 2012, à savoir donner accès à certains cours de master 2 aux doctorants ; cela implique bien sûr une concertation entre les directeurs de master, les directeurs d'équipe et l'EDEG. Les cours accessibles aux doctorants pourraient ainsi être répartis tout au long de l'année universitaire : au 1^{er} semestre, certains cours en masters et au 2^{ème} semestre, les cours EDEG. Philippe Aurier précise qu'à UM2 les masters « Recherche » n'existent plus. Philippe Perrier-Cornet ajoute que plusieurs doctorants sont intéressés par des cours du master A2D2. K. Messeghem propose de mettre en place un séminaire de recherche en gestion (AES) qui pourrait figurer parmi les cours EDEG.

C) Insertion professionnelle

T. Blayac, Chargé de mission « Insertion professionnelle » de l'EDEG, annonce qu'il souhaite abandonner cette fonction en 2013. Un appel à candidature sera lancé pour son remplacement.

DS informe le conseil que la demie-journée consacrée à l'insertion professionnelle organisée par la MED a eu lieu cette année le 30 novembre. Par ailleurs sur le site de la MED une large rubrique est réservée à l'insertion professionnelle.

DS propose que la Journée des « anciens » docteurs soit organisée au mois de mai ou de juin ; cette proposition est largement approuvée [*décision du Bureau de l'EDEG du 23 avril : la date retenue est le vendredi 15 juin*]

DS signale que pour les doctorants qui visent une carrière d'enseignant-chercheur, l'EDEG a organisé le 5 décembre une réunion d'information CNU, animée par Sandrine Michel (membre section 05). Gérald Naro (membre section 6) n'a pu être présent cette année mais il se propose d'y participer en 2012 [*décision du Bureau de l'EDEG du 23 avril : cette réunion d'information sur les carrières « académiques » sera couplée avec la réunion des « anciens » docteurs*].

D) Manifestations

DS propose la date du vendredi 3 février 2012 pour la cérémonie de Rentrée officielle 2012 de l'EDEG, au cours de laquelle seront accueillis les nouveaux doctorants et seront honorés les docteurs 2011. L'événement se déroulera à partir de 17h00 et sera suivi comme les années passées d'un cocktail musical. Elle devrait être présidée par le Président de UM1 [*la cérémonie a été reportée le vendredi 10 février en raison d'un problème de santé du directeur*].

Hamza Boudaoud rend compte du Doctoral Meeting organisé par l'ADDEGeM du 3 au 5 mai 2011. Il rappelle qu'il s'agit d'un colloque organisé par les doctorants et jeunes docteurs de l'école depuis 4 ans, dont l'objet est d'accueillir des doctorants « extérieurs » (dont de nombreux étrangers) qui viennent présenter des papiers de recherche ayant fait l'objet d'une sélection préalable par un comité scientifique local d'enseignants-chercheurs de l'école. Comme chaque année cette manifestation s'est déroulée avec succès (2 conférences invitées ; 18 sessions parallèles). En 2012, l'événement est prévu en septembre-octobre (la date n'est pas encore définie). L'organisateur sera Soufiane Khoudmi, doctorant en économie. Il est rappelé que cette manifestation est ouverte aux économistes et aux gestionnaires.

5/ Questions diverses

La prochaine réunion du conseil est fixée le vendredi 29 juin.

La séance est levée à 12h45.

Annexe 4. Budget de l'ED (2011-2012-2013)

EDEG – ED 231 - BUDGET 2011

RECETTES

| | | |
|--------------|---------------|-------------------------|
| UM1 | 19 500,00 | Actions soutenues |
| UM2 | 5 700 | Actions soutenues |
| Sup Agro | 4 000 | Actions soutenues |
| UM1 | 20 000 | Prise en charge directe |
| UM2 | 1 500 | Prise en charge directe |
| TOTAL | 50 700 | |

DEPENSES

| | | |
|---|------------------|--------------------------------------|
| Soutenances (TH et HDR) : déplacements un rapporteur : 45 | 18 464,03 | EDEG UM1 : 14 464,03 / SA : 4 000 |
| MED (modules pro) | 4 110 | EDEG - UM2 |
| Cours EDEG (280 h) | 16 800 | DREDEV UM1 directement |
| Association Contact | 1 500 | DRED UM2 directement |
| Subvention Journée Association Doctorants | 4 000 | EDEG –UM1 |
| Cérémonies (Rentrée de l'ED, Journée de l'ED) | 3 958,34 | EDEG – UM1 |
| Réceptions, Déplacements des membres du Bureau | 469,18 | EDEG – UM2 |
| Matériel et petites fournitures de bureau | 857,93 | EDEG – UM1 |
| BU (2010 + 1011) | 1 350 | EDEG – UM1 |
| TOTAL | 51 509,48 | |

Remarque : Le supplément des dépenses sur les recettes (environ 800 euros) a été financé par UM

EDEG – ED 231 - BUDGET prévisionnel 2012

RECETTES

| | | |
|--------------|---------------|-------------------------|
| UM1 | 19 000,00 | Actions soutenues |
| UM2 | 5 000 | Actions soutenues |
| Sup Agro | 5 000 | Actions soutenues |
| UM1 | 20 000 | Prise en charge directe |
| UM2 | 1 500 | Prise en charge directe |
| TOTAL | 50 500 | |

DEPENSES

| | | |
|--|---------------|-----------------------------------|
| Soutenances (TH et HDR) : déplacements un rapporteur : 40 | 16 000 | EDEG UM1 : 11 000 / SA : 5 000 |
| MED (modules pro) | 3 500 | EDEG - UM2 |
| Cours EDEG (290 h) | 17 600 | DREDEV UM1 directement |
| Association Contact | 1 500 | DRED UM2 directement |
| Subvention Journée Association Doctorants | 4 000 | EDEG –UM1 |
| Cérémonies (Rentrée de l'ED, Journée de l'ED, Journée Insertion professionnelle) | 5 000 | EDEG – UM1 / UM2 |
| Réceptions, Déplacements des membres du Bureau | 500 | EDEG – UM2 |
| Matériel et petites fournitures de bureau | 1 500 | EDEG – UM1 |
| BU (2012) | 900 | EDEG – UM1 |
| TOTAL | 50 500 | |

EDEG ED 231 – BUDGET 2013

Le budget prévisionnel a dû être révisé à la baisse en janvier 2013 après réception des dotations octroyées par les établissements. Les postes budgétaires ont dû également être redéfinis selon le nouveau canevas proposé.

| Budget 2013 | BUDGET PREVISIONNEL (décembre 2012) | BUDGET PREVISIONNEL REVISE (février 2013) |
|--|--|---|
| TOTAL | 49 000 | 29 500 |
| Formations | 19 350 = 17 600 (cours : 268h) + 2050 (modules MED) | 13 029 (cours : 180h* + 22h non payées en 2012 = 202h) |
| Echanges scientifiques et intellectuels entre doctorants | 3 500 (Rentrée et Journée de l'ED : DMM) | 2 800** |
| Dispositif d'appui et suivi insertion professionnel | 1 000 (Journée Insertion Professionnelle) | 900 |
| Ouverture européenne et internationale, coopération / mobilité | 10 000 (Aide mobilité internationale aux doctorants) | 4 000 |
| Fonctionnement de l'ED | 2 000 | 500 |
| Autres | 1 400 = 900 (BU) + 500 (As Contact) | 1 400 = 900 (BU) + 500 (As Contact) |
| Actions non soutenues | 9 000 (soutenances) | 7 000 (soutenances) |

* Ventilation des cours sur 2 ans (en 2013 : tous les cours pris dans leur charge par les intervenants + quelques cours qui alternaient déjà / en 2014 : les autres cours)

** Déroulement de la cérémonie sans remise des diplômes de doctorat (plus d'achat des médailles) et dans des conditions moins dispendieuses (cocktail musical avec orchestre ramené à un simple apéritif) / Budget DMM : ramené de 4000 à 1800 euros

**Annexe 5. Allocations de Recherche MESR / Bourses régionales / Contrats doctoraux
(financements attribués après concours par le jury de l'EDEG sauf pour les AMX et AMN)**

| Année | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------|------|---------------------------|---------------------------|-------------------------------------|----------------------------|---------|---------|--|---|
| Nombre d'AR/BR / CD | 7 | 10 = 7 AR + 3 B.REG | 10 = 8 AR + 2 B.REG | 10 = 7 AR+ 3 B.REG + 1 ARN | 9 CD = 8 CD + 1 CDM* | 10 CD** | 8 CD*** | 14 = 9 CD + 1 AMX + 4 Labex **** | 14 = 8 CD + 1 AMN + 3 Labex + 1 CD CHU/UM1 + 1 CD AGGLO/UM1 ***** |

* 6 UM1 / 1 UM2 / 2 SA + 1 CD M (Ministère)

** 8 UM1 / 2 SA

*** 5 UM1 / 2 UM2 / 1 SA

*** 5 UM1 / 3 UM2 / 1 SA + 1 AMX + 4 Labex

***** 5 UM1 // 2 UM2 / 1 SA + AMN + 1 CHU/UM1 + 1 Agglo Montp/UM1 + 3 Labex (supports non encore affectés au moment de la rédaction du rapport)



Annexe 6. Liste des thèses en co-tutelle (2012-2013)



Annexe 7. Chartes des thèses